

No 49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Patrick Mützenberg

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Soledad Guardia Sevilla, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Dominique Barbuzzi, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Jean-Pierre Isabella, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, André Leitner, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Stéphane Riem, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Safiatou Simpore Diaz et M. Pierre Baertschi.

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2025
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 194-2025 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 556'500.— (dont CHF 26'500.— d'activation de prestations du personnel communal) pour les travaux d'aménagement provisoires devant permettre l'ouverture anticipée de la piscine extérieure durant l'été 2027, dans le cadre du chantier de réhabilitation et d'agrandissement de la piscine de la Fontenette sis route de Veyrier 53, parcelle N° 3507 à Carouge
5. Délibération administrative **DA 197-2025 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024
6. Délibération administrative **DA 200-2025 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de CHF 644'000.— TTC (dont CHF 24'733.— d'activation de prestations effectuées

par le personnel communal) pour la première étape du réaménagement de l'avenue de la Praille et ses alentours (mise en œuvre du MEP pour les espaces publics de l'Etoile)

7. Délibération administrative **DA 195-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 201'600.— TTC (dont CHF 9'601.— TTC d'activation de prestations du personnel communal) pour le réaménagement de la cour de récréation de l'école de la Vigne-Rouge, chemin de la Vigne-Rouge 2, parcelle 3260 à Carouge
8. Délibération administrative **DA 204-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge
9. Délibération administrative **DA 205-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de l'Association EMS Résidence les Pervenches
10. Délibération administrative **DA 206-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées
11. Délibération administrative **DA 207-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées
12. Délibération administrative **DA 208-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de l'Association de l'EMS Résidence de Drize
13. Délibération administrative **DA 209-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge
14. Délibération administrative **DA 210-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation du Vieux-Carouge

Propositions des membres du Conseil municipal

15. Motion **MO 057-2025 P** : « Extension des marchés du jeudi et du samedi »
16. Motion **MO 058-2025 P** : « Réactivation du système de bons solidaires pour soutenir les commerces, artisans et établissements carougeois »
17. Postulats
18. Résolutions
19. Pétitions
20. Questions
21. Clôture de la législature

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est approuvé par 25 oui, 0 non et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Terrains de tennis au 2 chemin des Goulettes (plus communément appelé « route d'Annecy »)

Cette communication fait suite aux nombreuses discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil municipal, ainsi qu'au postulat 03-2023. Le Conseil administratif avait pensé pouvoir déposer une délibération avant la fin de la législature, mais ce projet a pris plus de temps que prévu. Cela dit, il a le plaisir d'annoncer que la demande d'autorisation pour le projet de réfection des terrains de tennis situés au 2 chemin des Goulettes et la pose d'une couverture saisonnière sous forme de bulle a enfin recueilli un ensemble de préavis positifs de la part du Canton, et la Ville de Carouge devrait très prochainement recevoir l'autorisation de construire. Le processus a pris un certain temps car, malgré une demande d'autorisation préalable qui avait été validée par l'OAC, un certain nombre de compléments ont été demandés au cours du traitement de la procédure. Une délibération pourra ainsi être déposée prochainement.

Discours de Mme Lammar pour son dernier Conseil municipal

Puisque c'est mon dernier Conseil municipal et que le Printemps carougeois bat son plein sous le signe du voyage, je me permets, à mon tour, de vous embarquer, pour quelques minutes. Sans passeport ni valise, juste avec un peu de recul, quelques souvenirs et beaucoup de gratitude.

Voilà maintenant quatorze ans que j'ai embarqué pour ce grand voyage municipal, et même, on pourrait dire, vingt-deux ans, en comptant mes années au Conseil municipal. Un périple passionnant, fait d'étapes marquantes, de détours imprévus, de paysages à transformer, d'escales festives et de correspondances politiques parfois sportives.

Un voyage parfois en train de nuit, selon les projets et les délais. Parfois en voiture, avec des haltes prolongées sur le sujet inépuisable du parking qui, à Carouge, mérite presque un plan directeur à lui seul. Parfois à vélo, en essayant de ne pas heurter les sensibilités, ni les piétons. Parfois à pied, dans les ruelles pleines de charme, où l'on avance au rythme des habitantes et des habitants et, plus récemment, pour moi, en transports publics.

Mais, toujours avec le même cap : servir cette Ville que nous aimons toutes et tous.

Ensemble, nous avons traversé des projets, franchi des cols administratifs, accusé parfois un peu de retard, exploré des territoires d'idées et, souvent, discuté ferme sur l'itinéraire, mais sans jamais perdre de vue notre destination commune.

Alors, oui, je pourrais faire la liste des lieux visités. Mais, ce que je retiens, plus que les étapes, ce sont les compagnons de voyage. Mes collègues du CA, Raffaele, Sonja, mais aussi Nicolas, Anne, Jeanine et Bertrand. Vous, les membres du Conseil municipal actuels, mais aussi, précédents. Les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville. Les

citoyennes et les citoyens engagés. Et même ceux et celles qui n'ont jamais pris un billet pour le consensus, mais qui enrichissent le trajet par leur personnalité.

En quatorze ans à la Mairie, j'ai appris que le voyage politique, surtout à l'échelle municipale, n'est jamais une ligne droite. C'est un itinéraire construit au fil des bifurcations, des choix, parfois simples, parfois plus délicats, que j'ai toujours assumés, en accord avec mes convictions. Ce cap, cette boussole intérieure m'a permis d'avancer sans perdre le sens de ce que je voulais défendre. Même quand le terrain était accidenté, ce voyage m'a beaucoup appris et m'a profondément enrichie.

Aujourd'hui, je passe donc le témoin et termine ce voyage municipal. Le sac à dos est plein de souvenirs, l'agenda sera un peu plus léger – enfin, je l'espère, on verra le temps que cela dure – et le cœur rempli d'une immense reconnaissance. Vous le savez, je ne quitte pas Carouge, je vais juste la parcourir autrement ; plus lentement, peut-être, depuis une terrasse, ou en flânant dans ses rues, sans badge et sans ordre du jour, mais toujours avec grande affection.

Alors, merci à vous toutes et tous. Merci pour ce voyage partagé. Merci pour les dialogues, les accords ou, parfois, les désaccords constructifs, les éclats de rire, les moments d'émotion. Et, surtout, bonne route à vous toutes et tous. Continuez à faire voyager cette ville dans le respect, elle le mérite. À bientôt sur un autre sentier ou à la prochaine escale. Mais avant de vous dire complètement à bientôt, on a encore quelques points de l'ordre du jour à épuiser, aujourd'hui.

Applaudissements

Communications de M. Fraomene :

Hommage à Mme Lammar pour son dernier Conseil municipal

Je souhaite adresser à Mme la Maire quelques remerciements à titre personnel :

Chère Stéphanie, nous y voilà. Après quatorze ans en tant que Conseillère administrative, tu auras marqué Carouge de ton empreinte. Je ne vais pas énumérer ici, ce soir, tous les projets que tu as portés et réalisés, sinon cela risquerait d'être la prise de parole la plus longue de l'histoire du Conseil municipal.

Je tiens vraiment à te remercier car, dès mon premier jour, tu m'as tendu la main, tu m'as pris sous ton aile, comme une grande sœur, afin que je puisse trouver ma place au sein de ce Conseil administratif. Je me réjouis de pouvoir faire en sorte que cette bienveillance perdure, en accueillant Patrick de la même façon que tu m'as accueilli.

Merci Stéphanie, merci pour tout ce que tu as apporté à Carouge, à notre belle commune qui nous tient tant à cœur. Comme diraient certains dans d'autres pays : servir à tes côtés a été un véritable honneur pour moi.

Applaudissements

Ouverture du café-restaurant Le Félin

L'ouverture du nouveau café-restaurant Le Félin aura lieu le 2 juin 2025 au sein de la cité Léopard.

Cet établissement offrira une cuisine gourmande et locale, tout en offrant des places de stages aux jeunes suivis par Projets emploi jeunes et, ponctuellement à des adultes

accompagnés par le secteur solidarité et la permanence emploi du Service des affaires sociales.

Une invitation vous est transmise sur CMnet pour l'inauguration prévue le 11 juin prochain. Cet espace se veut un tremplin vers un projet professionnel et un lieu convivial et engagé. J'espère qu'il vous plaira.

Je tiens à remercier tout particulièrement le Service des affaires sociales pour le suivi de ce beau projet novateur de la Commune.

Activités de la ludothèque

La ludothèque Léopard remporte un vif succès auprès des Carougeoises et Carougeois. Ce ne sont pas moins de 100 personnes, petits et grands, qui fréquentent ce nouvel espace régulièrement et notamment les mercredis après-midi.

Afin d'ouvrir plus largement au public et d'initier de nouvelles personnes, l'équipe de la ludothèque propose deux soirées pour les joueurs et joueuses de plus de 18 ans. Ces soirées auront lieu le jeudi 5 juin et le vendredi 20 juin de 19h30 à 22h00. Les professionnels inviteront les participants à découvrir de nouveaux jeux et organiseront des parties collectives pour soutenir la rencontre et le lien social.

Communications de Mme Molinari :

Hommage à Mme Lammar pour son dernier Conseil municipal

J'ai le plaisir d'adresser également quelques mots à Mme la Maire. En entendant son discours et celui de M. Fraomene, je suis frappée de constater à quel point nous sommes convergents – une convergence des sentiments et de l'amitié.

Madame la Maire, chère Stéphanie,

Ce soir, qui marque le tout dernier Conseil municipal d'une très longue série, j'avais à cœur de prendre la parole pour te rendre un hommage. Il y a eu ces derniers mois et il y aura encore des occasions pour rappeler les très nombreux dossiers que tu as portés. J'aimerais ce soir en citer quelques-uns.

Je pense à ceux, par exemple, qui marquent notre Ville de leur présence physique, tels que le nouveau théâtre, la salle des fêtes rénovée, bientôt la piscine, et ceux centrés sur le sport et les espaces de bien-être, comme les activités du carrefour du mouvement, ou encore la rénovation du terrain de sport de Pinchat. Je pense aussi à l'élan si fort que tu as donné aux activités culturelles, de la musique au théâtre, en passant par les moments de poésie, tels ceux qui nous enveloppent avec les décorations d'hiver (qui ne sont pas de simples luminaires de Noël). Je pense également à toutes les associations culturelles et sportives ou autres, que tu as appris à si bien connaître au fil des ans. Je n'oublie pas non plus les différentes entités chargées de la protection de la population qui ont, je crois savoir, une place particulière à tes yeux, bien au-delà de la frontière carougeoise et jusqu'à Montceau-les-Mines.

Et il y a tous ces dossiers qui se sont imposés à toi et au Conseil administratif, et aux autres collaborateurs à différents moments, pendant lesquels tu as fait preuve d'une grande agilité et d'une remarquable capacité d'adaptation, toujours entourée de collaborateurs et collaboratrices de la Ville. Je pense bien entendu à la gestion du COVID et à la difficulté exacerbée de coordination, mais aussi à l'arrivée de réfugiés suite à la guerre en Ukraine, avec une réaction très rapide de la Ville, dans un élan de solidarité et

de responsabilité collective, et individuelle aussi. Tu étais en première ligne pour offrir accueil et coordination avec le Conseil administratif et les services de la Ville. Chercher des solutions, questionner, faire le lien – je pense aussi, et ce n'est qu'un exemple, au travail que tu as mené pour assurer le relogement des personnes devant quitter la cité Léopard en vue de sa reconstruction.

Le nombre de projets est impressionnant : constructions, rénovations (et la complexité qui va si souvent de pair, en pensant par exemple à celle de l'école de Pervenche, et au besoin de disposer d'une école provisoire), festivals, programmations culturelles et sportives. Et le nombre de textes et discours que tu as préparés, le nombre de pages du « Vivre Carouge » que tu as relues ou rédigées. Des projets que tu as imaginés, orientés, portés, défendus (jusqu'aux urnes lors des référendums pour le théâtre ou la piscine, ce qui n'est jamais facile) et que tu as aimés... Oui, car au-delà des projets et de leur qualité, il y a la manière de les développer et de les accompagner.

J'aimerais souligner le cœur, la passion, le sens du bien public qui t'animent et te portent dans le développement et la mise en œuvre de tous ces projets, tout comme dans ta vie. Passion pour Carouge, notre si belle et touchante Ville, mais aussi – et l'un ne va pas sans l'autre – passion pour les gens, pour l'équité et pour le « bien vivre ensemble ». Passion, mais aussi ténacité, voire pugnacité (impossible de ne pas penser aux très nombreuses variantes du projet de rénovation du parking de Vibert-Sardaigne, bien entendu), force de persuasion (tu n'es pas avocate pour rien...) et d'écoute, vision stratégique.

Pendant toutes ces années, les valeurs de justice sociale, d'équité, de solidarité, ont été la base et la motivation de ton action. Je pense qu'elles le seront toujours car elles sont très profondément ancrées en toi. Je n'ai pas tes excellentes capacités oratoires, et je n'aurais même pas l'idée de prendre la parole avec un discours en alexandrin. Je vais donc terminer par quelques chiffres.

Vingt-deux, comme toutes les années que tu as consacrées à la vie politique institutionnelle carougeoise. Je parle des huit années au Conseil municipal, où tu as débuté en 2003, et des quatorze années correspondant aux trois législatures comme Conseillère administrative, sans compter toutes celles de politique non électorale. Un, comme une année de présidence au Conseil municipal. Sept, comme le nombre de fois où tu as été Maire. Six, comme le nombre de tes collègues avec lesquels tu as su créer des liens et des échanges consensuels à la recherche des meilleures solutions. Enfin (et permets-moi ici une approximation), deux cent onze, comme les séances du Conseil municipal où tu étais présente – plus celle de ce soir. Sans compter, car ils sont incalculables, les débats, les échanges passionnés de point de vue à la recherche de solutions les plus justes, comme tu le dis si souvent. Merci aussi, à titre plus personnel, pour tant de moments de partage et d'amitié, ainsi que pour les rires et l'accompagnement. Mille donc, comme mille merci pour ton incroyable engagement pour ta Ville et pour le bien-être de toutes et tous.

Merci Madame la Maire, merci Stéphanie.

Applaudissements

Battelle-Tambourine : premiers jalons et prochaines étapes

Suite au vote par votre Conseil au mois de janvier de la délibération relative aux acquisitions foncières et aménagements transitoires dans le secteur de Battelle-Tambourine, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil administratif a signé hier les

actes notariés qui entérinent une première étape importante : le rachat par la Commune d'une partie du foncier appartenant à l'Etat de Genève.

Le transfert officiel est prévu au 1^{er} juillet 2025, et sera l'occasion d'engager des améliorations dès cet été, en particulier pour le confort et la sécurité des parcours, ainsi que des aménagements transitoires sur la place centrale. Une séance d'information publique à l'attention des habitantes et habitants est prévue le samedi 21 juin à 10h30 à l'aula de la Tambourine, et sera suivie d'un apéritif festif, qui pourra se tenir sous réserve de la météo sur la place centrale, et auquel vous êtes naturellement conviés.

Les aménagements transitoires visent notamment à améliorer l'installation de la buvette de la Ruche (arrivées d'eau et électricité) et créer un espace de convivialité apaisé au cœur du quartier (végétation, jeux, bancs et ombrage). Le réaménagement sera développé ces prochaines années dans la continuité de l'approche de concertation mise en place avec les acteurs associatifs et représentants des usagers et usagères. Pour rappel, le réaménagement complet du quartier nécessite des cessions auprès des autres propriétaires fonciers, conformément au plan localisé révisé.

Pétition 006-2021 « Cessons de sacrifier la rue Roi-Victor-Amé – Vieux Carouge »

Pour rappel, cette pétition avait été déposée par des commerçants et habitants de cette rue et renvoyée par votre Conseil au Conseil administratif. Elle demandait des mesures de lutte contre le bruit routier et la pollution ainsi que des mesures de sécurisation, et demandait, à l'image de St-Joseph, la pacification de la rue qui aujourd'hui est la seule rue en double sens dans le Vieux Carouge.

Les discussions en commission des Pétitions et en commission Urbanisme, mobilité, aménagement ont permis d'orienter la solution en ce qui concerne les aspects de circulation, avec la mise en place d'un sens unique, rue Vautier direction place du Temple, pour une phase-test d'une année, ce qui permettra aussi de diminuer les croisements avec la rue St-Joseph. Les modalités de mise en œuvre ont été analysées en concertation avec les autorités cantonales. Les interventions sont prévues en deux phases :

- Une première phase de deux jours est prévue les 2 et 3 juin, avec la réfection des enrobés de la rue Victor-Amé entre la rue Vautier et la place du Temple (hors emprises des terrasses ; marquage du contresens cyclable et des places de livraison), ainsi qu'une déviation par la place du Temple qui permettra la mise en sens unique.
- Une seconde phase est planifiée à partir de septembre, comprenant une l'installation d'une fontaine écopotable (en utilisant une ancienne fontaine patrimoniale carougeoise, adaptée avec un bouton presseur), la réfection des enrobés au niveau du carrefour Saint-Joseph / Victor-Amé / place du Temple, ainsi que la pose de potelets et nouveau marquage sur les intersections.

Séance publique d'information - coupure tramway été 2025 et chantiers coordonnés

Comme indiqué lors du Conseil municipal du 14 avril dernier, les travaux orchestrés par la Ville de Genève sur la rue de Carouge imposent une coupure des tramway lignes 12, 17 et 18 pendant sept semaines cet été 2025.

Du 28 juin au 17 août 2025, des bus de substitution seront mis en place pour remplacer les tramways, avec la construction d'arrêts provisoires sur ce nouveau parcours bus. Les informations sur les déviations sont disponibles sur la page dédiée www.carouge.ch/chantiers et seront placées par les TPG.

Pour rappel, plusieurs interventions à mener par les SIG (pose du CAD), les TPG (remplacement rail secteur rue Ancienne) et la Ville de Carouge (canalisation eau place du Temple) seront réalisées dans le centre de Carouge de manière coordonnée, diminuant ainsi au maximum impacts et nuisances, sur une période plus restreinte. Les accès commerces, livraisons, parkings, riverains et piétons sont garantis.

Une séance publique d'information relative à ces interventions et à la coupure du tram aura lieu le mardi 3 juin à 18h à l'aula de l'école des Promenades.

Potager à l'école des Promenades

Un potager pédagogique pour ancrer la durabilité à l'école des Promenades sera mise en place dans le cadre de la plateforme Education à la durabilité de la Ville de Carouge. L'équipe éducative de l'école des Promenades a souhaité en effet initier un projet porteur de sens : la relance du potager pédagogique de l'école.

Le projet prévoit plusieurs phases :

- La première, déjà terminée, a permis la remise en état des bacs de culture à l'abandon dans l'enceinte de l'établissement.
- La deuxième, en cours, est la formation des enseignantes à l'origine du projet par un prestataire spécialisé dans les potagers pédagogiques, Graine de Carotte, afin d'inscrire ce dispositif dans les pratiques de classe sur le long terme pour une réelle appropriation par l'école elle-même.
- La troisième phase, en cours, est l'accompagnement de quatre classes du cycle élémentaire en 2025 dans la gestion du potager, dans un cadre pensé pour favoriser l'apprentissage des saisons, la découverte de la biodiversité locale et l'introduction aux bases de la permaculture.

Ce projet fait l'objet d'un co-financement par la Ville de Carouge et le DIP.

Brunch du Goût 2025

Le désormais traditionnel Brunch du Goût aura lieu cette année durant la Semaine du Goût, le dimanche 21 septembre de 10h30 à 14h30 sur l'esplanade de la Salle des fêtes (ou dans la salle elle-même en cas de pluie).

Buffet de produits locaux et de saison, animations pour petits et grands et bien sûr les plats cuisinés par les participants et participantes sont les piliers de cet événement zéro déchet. Cette année, les aliments qui nous paraissent « exotiques » et qui sont pourtant produits à Genève, comme le quinoa, le gingembre, le tofu ou la mozzarella seront mis en valeur.

L'événement est gratuit. Il ne reste plus qu'à vous inscrire sur le site internet de la Commune à la fin de l'été.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y en a pas.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 194-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 556'500.— (DONT CHF 26'500.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PROVISOIRES DEVANT PERMETTRE L'OUVERTURE ANTICIPÉE DE LA PISCINE EXTÉRIEURE DURANT L'ÉTÉ 2027, DANS LE CADRE DU CHANTIER DE RÉHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA PISCINE DE LA FONTENETTE SIS ROUTE DE VEYRIER 53, PARCELLE N° 3507 À CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2025 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 13 mai 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé défavorablement la délibération par 5 non, 0 oui et 4 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Lammar rappelle que la délibération s'inscrit dans la continuité des échanges que le Conseil municipal a eus dans le cadre du projet de centre aquatique et vise à répondre à une préoccupation exprimée par une partie de la population ainsi que par la majorité du Conseil municipal, celle de pallier l'absence de bassin durant les travaux de rénovation de la piscine de la Fontenette. Ainsi, bien que la première année de chantier ne permette pas une réouverture, il a été demandé d'étudier la possibilité de rouvrir les bassins extérieurs pendant la deuxième et la troisième années des travaux. C'est dans ce contexte qu'un amendement à la délibération 128A-2023 a été voté par le Conseil municipal. En réponse à cette demande, plusieurs solutions ont été proposées et présentées en commission, en janvier de cette année. Parmi elles, celle consistant à adapter le planning du chantier afin de permettre la remise en service des installations techniques des bassins extérieurs la troisième année de chantier, la création d'une entrée provisoire, la réouverture partielle du parc et la mise à disposition des vestiaires dans leur configuration définitive. Cette option permettrait une ouverture estivale à un coût plus raisonnable que celui visant à construire une installation temporaire. Ces éléments ont donc été présentés lors de la commission de janvier au cours de laquelle les estimations financières n'étaient pas sensiblement différentes à celles qui sont soumises au Conseil municipal aujourd'hui. Cette commission a validé à une large majorité cette solution, ce qui a permis aux services de poursuivre le travail, aboutissant à la présente délibération.

Mme Lammar insiste sur trois points qui lui paraissent essentiels :

- Cette délibération répond à une demande explicite du Conseil municipal et de la population.
- Renoncer à l'ouverture simplifierait le chantier, qui n'aurait alors pas à cohabiter avec les usagers.
- Toute modification du planning doit impérativement être décidée maintenant. Passé ce délai, il ne sera plus possible de revenir en arrière.

Dès lors, si le choix est fait aujourd'hui de ne pas poursuivre ce projet, comme la commission l'a préavisé la semaine dernière, le Conseil administratif l'entendra sans difficulté. Il faudra toutefois, le moment venu, être en mesure d'assumer pleinement cette décision auprès de la population, dans l'éventualité où celle-ci solliciterait tout de même une ouverture partielle, car revoir à ce moment-là le planning du chantier ne serait plus possible.

M. Etienne annonce que le parti socialiste votera favorablement la délibération. À plusieurs reprises, le Conseil municipal s'est engagé à trouver une solution pour une ouverture anticipée, au bénéfice du club de natation, de la population et des différents usagers (il existe du reste une association des usagers de la piscine). Cette ouverture anticipée a fait l'objet d'allers et retours. M. Etienne rappelle d'abord l'amendement qui avait été voté, de mémoire, lors du crédit de réalisation. Les travaux se montaient à CHF 7'000'000.- pour bénéficier d'un bassin provisoire à l'extérieur du chantier sans entraver les travaux de la piscine principale. Cette option avait été abandonnée. Le projet est revenu à une dimension plus modeste. Lors de sa séance du 14 janvier 2025, des informations ont été données en commission Constructions et logements. À une large majorité, la Commission a invité le Conseil administratif à aller de l'avant pour développer ce projet d'ouverture anticipée. À noter que les coûts annoncés n'ont pas véritablement changé dans la délibération que le Conseil municipal est appelé à voter ce soir. Certains arguments peuvent certes être invoqués, tels que les coûts (CHF 556'000.-) ou encore les nuisances engendrées par le chantier. L'ouverture partielle est réduite à une année, puisqu'il s'avère finalement qu'elle ne pourra pas avoir lieu avant 2027. Le coût est effectivement non négligeable pour une ouverture d'une année. Cependant, il faut aussi prendre en compte les bénéfices. Le coût en vaut la peine, s'il s'agit d'offrir une année d'ouverture de la piscine aux personnes, en particulier aux enfants, qui ne partent pas en vacances et qui ont besoin d'espaces pour se ressourcer. M. Etienne ajoute que les mandataires et l'administration ont travaillé pour rendre possible cette ouverture anticipée. Il faut avoir du respect pour leur travail. Enfin, si la commission Constructions et logements a émis un préavis négatif le 13 mai dernier, les commissaires ont pris cette décision entre eux. En plénière, le public est présent et le site internet retransmet les débats. De plus, les commissaires ont rendu un préavis négatif sans audition des usagers et sans savoir ce que les clubs pensaient de ce retournement de situation. L'on peut s'interroger sur ce qu'il adviendra en cas de réaction, par exemple une pétition, des usagers et des clubs, envers lesquels le Conseil municipal s'était engagé pour cette ouverture anticipée. Pour toutes ces raisons, le parti socialiste invite le Conseil municipal à accepter cette délibération – pour les clubs, pour les usagers et pour permettre l'ouverture anticipée de la piscine à laquelle il s'était engagé dès le départ du projet.

M. L. Antonioli remercie les mandataires et l'administration pour le travail présenté en commission. Il relève que celle-ci s'est effectivement réunie à deux reprises. Lors de la première séance, elle a demandé une analyse sur la possibilité d'ouvrir partiellement la piscine, cette éventualité ayant été soulevée pendant la campagne et par la suite également. Le travail a été mené à son terme et le résultat a été présenté aux commissions lors de la séance du mois de mai. M. L. Antonioli souligne d'abord qu'étudier ne signifie pas s'engager. Ensuite, le vote populaire qui a eu lieu implique que la piscine sera fermée pendant trois ans et qu'une nouvelle infrastructure sportive sera construite. Une partie des membres du Conseil municipal, de tous bords politiques, a souhaité étudier la possibilité d'ouvrir la piscine une année plus tôt, sur la base de différentes variantes. Lors de la première séance de commission, il manquait quelques informations qui ont été apportées au cours de la seconde. Les contraintes du chantier ont été présentées à la commission. Même si le planning est revu et que les travaux les plus impactants n'auront pas lieu pendant l'année d'ouverture partielle, les usagers subiront des nuisances (bruit, poussière, etc.). Il convient donc de s'interroger sur la qualité de l'infrastructure qui serait offerte à la population, avec une piscine qui serait aménagée, mais sans être tout à fait

terminée, et dans un environnement de chantier en cours. M. L. Antonioli rappelle à cet égard par exemple que de la terre sera stockée au fond de la parcelle. Concernant les coûts, ils ont effectivement été présentés en commission. Les coûts de construction, à hauteur d'un demi-million de francs, n'ont pas évolué par rapport à ce qui avait été annoncé lors de la présentation du projet en début d'année. Il a en revanche été précisé que, si le personnel fixe, qui est rémunéré à l'année, sera occupé à d'autres activités pendant la période de fermeture de la piscine, la Commune devra engager environ deux tiers du personnel temporaire, soit une quinzaine de personnes, uniquement pour faire fonctionner la piscine pendant son ouverture partielle. M. L. Antonioli ajoute qu'en 2024, l'ouverture de la piscine a essuyé une perte de CHF 1'500'000.-. En se basant sur ce chiffre et le coût de l'infrastructure, une ouverture partielle une année avant la fin du chantier entraînerait vraisemblablement une perte du même ordre, voire peut-être CHF 2'000'000.-. Voilà ce que représenterait réellement l'ouverture partielle. La délibération mentionne uniquement les coûts de construction, sans prendre en compte les coûts d'entretien. Au vu de tout ce qui a été présenté en commission et au vu de la connaissance qu'avait la population de ce projet de piscine dans son intégralité, le groupe PLR considère que l'ouverture partielle n'est pas un investissement opportun. Il préfère que la population ait la possibilité de découvrir cette piscine quand elle sera entièrement terminée. En conclusion, il maintiendra son opposition à une ouverture anticipée d'une année.

M. Leitner indique que de vifs débats ont eu lieu au sein du groupe Le Centre-Vert'libéraux. Celui-ci a retenu qu'une ouverture partielle de la piscine serait bénéfique à une grande partie de la population. Si l'on divise le coût par le nombre d'habitants, cela représente un montant de CHF 24.- par personne. Tous les habitants n'iront pas la piscine, mais ce chiffre permet de mettre en perspective les CHF 550'000.-. Quant aux nuisances qui seront engendrées par le chantier, le groupe Le Centre-Vert'libéraux s'est demandé s'il s'agissait d'un argument pertinent et si la Commune perdrait l'argent qu'elle investirait dans cette ouverture partielle parce que de nombreux habitants iront se baigner ailleurs. Enfin, l'impact sur le bon déroulement du projet de centre aquatique a également été relevé. Dès lors, le vote sera libre au sein du groupe Le Centre-Vert'libéraux.

Mme Bertholon mentionne que les commissaires ont pu étudier les modalités précises de l'ouverture anticipée, conformément à la demande du Conseil municipal. Le groupe des Verts n'est pas nécessairement convaincu de l'intérêt d'aller de l'avant. La zone de pelouse sera réduite. Les travaux entraîneront des nuisances sur le plan visuel et sonore. Et les coûts ne sont pas négligeables. En revanche, le groupe des Verts a retenu qu'à ce stade, il n'y a pas d'inconvénient à ne pas aller de l'avant, du dire-même des mandataires et comme l'a rappelé Mme Lammar ce soir. Le groupe des Verts était partagé et le reste. Certains regretteraient de ne pas garder la surprise d'un beau projet terminé pour la population, un été plus tard.

Mme Lammar confirme qu'il n'y a pas d'inconvénient à ne pas aller de l'avant. En rester au planning initial simplifierait les travaux, puisqu'il ne serait pas nécessaire de gérer des usagers au milieu d'un chantier. Cependant, Mme Lammar attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que, si celui-ci veut tirer la prise de l'ouverture partielle, il faut la tirer maintenant et être clair qu'en cas de retour de la population, par exemple par le biais d'une pétition demandant une ouverture partielle, celle-ci ne sera plus possible, puisque c'est aujourd'hui le dernier moment pour modifier le planning.

M. Ducellier demande si la planification générale du chantier se déroule comme prévu ou si des surprises sont apparues.

Mme Lammar confirme que le chantier se déroule comme prévu. C'est du reste ce qui a été indiqué en commission et c'est également ce que Mme Lammar avait répondu à une question orale posée lors de la dernière séance du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est refusée par 20 non, 9 oui et 1 abstention.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 197-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2024

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2025 et renvoyé en commission Finances.

Celle-ci s'est réunie le 6 mai 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

En tant que président de la commission Finances, le Président mentionne qu'il n'a rien à ajouter au rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Déclaration du PLR

Mme Guardia Sevilla en donne lecture,

Lors de l'examen du budget 2024, le groupe PLR avait salué la qualité du travail fourni par l'administration, et proposé de voter le budget sur le siège.

À la lumière des comptes 2024, force est de constater que ce choix était judicieux : les résultats sont excellents, et nous saluons le travail sérieux de l'administration. Ces bons chiffres s'expliquent en grande partie par un rattrapage fiscal important — une situation favorable dont il ne faut pas présumer qu'elle se répétera chaque année. C'est un soulagement, mais aussi un rappel à la prudence.

Nous saluons d'ailleurs la prudence des prévisions du service financier, qui nous permet d'avoir une lecture lucide de notre marge de manœuvre.

Cela étant dit, au-delà des résultats à court terme, les inquiétudes demeurent. Les investissements projetés sont massifs, et laissent planer des doutes sur la soutenabilité financière à moyen et long terme. La situation de notre commune, pour éviter le déficit, demeure étroitement liée à l'évolution des recettes fiscales. Ce constat n'est pas nouveau, mais il mérite d'être rappelé. Après tout, même les évidences ont besoin d'un rappel annuel.

Par ailleurs, une certaine sobriété dans les choix d'équipements publics nous paraît plus que jamais opportune. Il est tout à fait possible de faire de beaux projets sans forcément choisir les finitions les plus luxueuses — c'est un peu comme refaire une cuisine en marbre quand on sait qu'il faudra bientôt rénover la toiture. Il ne s'agit pas de renoncer à l'esthétique ou à la qualité, mais de garder à l'esprit que la beauté d'un projet réside aussi dans son équilibre, sa mesure et l'attention portée à ses impacts. Et surtout, qu'en matière d'équipements publics, la qualité d'usage doit primer sur le raffinement esthétique.

Toujours dans cette logique, nous relevons que les crédits budgétaires affectés à certaines politiques publiques — notamment dans le cadre de l'Agenda 21 — semblent régulièrement surévalués par rapport à leur taux d'exécution. Ce décalage mérite une attention particulière. Il ne s'agit pas de remettre en question l'importance des objectifs du développement durable, mais plutôt d'en revoir la planification.

Enfin, une remarque d'ordre fiscal : la hausse d'impôts annoncée pour les années à venir ne peut être considérée comme une fatalité. Elle est la conséquence directe d'un choix politique : celui de maintenir une dynamique de dépenses élevées. Or, les citoyennes et citoyens de ce canton ont clairement exprimé, lors de la votation populaire du 24 novembre 2024, leur volonté de voir les impôts baisser. Le groupe PLR souhaite que cette volonté soit respectée et entendue, y compris à Carouge. En effet, quand les électeurs donnent une direction, il est toujours plus sage de suivre le GPS démocratique.

Nous tenons à rappeler ici une échéance importante : dès 2027, notre commune ne sera plus autorisée à présenter des budgets déficitaires, conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC). Nous demanderons que ce principe soit appliqué dès 2026, afin de se conformer au cadre légal dans une dynamique anticipative et non contrainte. Ce serait un signal fort de rigueur et de responsabilité, dans un environnement financier qui appelle à la résilience — une résilience inscrite, soit dit en passant, à l'article 5a de la loi sur l'administration des communes (LAC).

Le groupe PLR souhaite donc que les prochains budgets soient construits dans une logique d'équilibre, de sobriété et d'une redéfinition des priorités en matière d'investissements. Non pas pour freiner le développement de la commune, mais pour l'inscrire dans une vision de long terme, réaliste et responsable.

Le groupe PLR regrette que, lors du compte rendu des comptes, et comme à son habitude, l'Alternative n'ait posé aucune question. Ce silence interroge : s'agit-il d'un manque d'implication, ou d'une posture consistant à voter sans vraiment prendre part au débat, la tête dans le sac ? Notre groupe espère que la nouvelle législature marquera un tournant, en permettant à tous les partis d'être pleinement acteurs du budget communal, et non de simples spectateurs.

Nous, membres du Conseil municipal, avons également un rôle à jouer. À nous de faire des choix clairs, et de donner les moyens au Conseil administratif d'agir dans un cadre soutenable.

Avant de conclure, nous tenons à remercier l'ensemble des services communaux pour la qualité du travail accompli. Nous saluons en particulier le Service des finances, qui arrive à faire face aux nombreuses exigences de ce Conseil. Et nous remercions chaleureusement M. Dd Stefano, chef du service, pour ses explications toujours limpides — y compris sur des sujets qui donnent des sueurs froides aux moins initiés.

Le groupe PLR propose l'approbation des comptes.

Déclaration du parti socialiste

M. Meyer en donne lecture.

Le parti socialiste a pris connaissance avec satisfaction du résultat des comptes de l'exercice 2024. Dans un contexte politique et géostratégique incertain ces comptes se soldent par un résultat positif.

Pour rappel, lors du vote du budget 2024 au mois de novembre 2023, les chiffres (arrondis) attendus étaient de CHF 137'800'000.- aux charges et de CHF 136'500'000.- aux revenus (excédent de charges prévu de CHF 1'300'000.-). Ceci avec un taux des centimes additionnels fixé à 40 centimes.

Aujourd'hui, l'examen des comptes dégage les chiffres suivants : CHF 161'400'000.- aux charges et CHF 163'500'000.- aux revenus (avec un excédent de revenus de CHF 2'100'000.-).

Ce résultat traduit donc une augmentation des revenus de 19,8 % et des charges de 17,1 % par rapport aux prévisions.

Ce résultat est remarquable, d'autant plus qu'il intervient dans un contexte marqué par plusieurs réformes ayant tendance à réduire les ressources communales. Citons la RFFA, la suppression de la taxe professionnelle, la votation sur l'imposition des personnes physiques ou encore la tentative ce week-end – heureusement rejetée – de revoir la péréquation inter-communale. Dans le même temps les autorités fédérales et cantonales sont toujours tentées d'alléger leurs budgets en procédant à des reports de charges.

Pour ce qui concerne l'état des charges au compte de fonctionnement, notons une baisse de 1,9 % par rapport au budget 2024. Ce résultat a notamment été rendu possible par des amortissements complémentaires comptabilisés sur l'exercice 2023. Ces amortissements complémentaires votés en 2024 auront un impact sur les budgets de fonctionnement dans les années à venir. Au vu des rentrées fiscales exceptionnelles de plus de CHF 23,2 millions enregistrées aux comptes 2024, la totalité des amortissements complémentaires votés en 2024 ont pu être comptabilisés à hauteur de CHF 23 millions.

En matière d'investissements nets de l'année 2024, qui s'élèvent à CHF 21,1 millions, ceux-ci n'ont été financés que partiellement par la dette, car la Commune n'a eu recours à l'emprunt que pour CHF 5 millions. Au 31 décembre 2024 la dette communale passait donc de CHF 96,5 millions à CHF 101,5 millions, ce qui représente CHF 4'470 par habitant et correspond à un endettement moyen à bon.

Notre Commune est appelée à se développer démographiquement et à assurer des prestations au service d'une population en croissance. L'espace et l'infrastructure publics doivent s'adapter en conséquence. Mais les investissements publics doivent également réduire les effets négatifs du changement climatique, tout en permettant l'adaptation au changement attendu. Dès lors, les investissements publics à venir seront considérables. Dans le cadre du plan directeur communal 2025-2040, des ordres de priorité devront être dégagés parmi les nouveaux investissements. Il faudra aussi veiller à ce qu'une politique de promotion économique bien ordonnée nous permette ces prochaines années de nous assurer que les rentrées fiscales continuent à alimenter en suffisance les ressources du ménage communal.

En conclusion, nous tenons à remercier ici le personnel communal ainsi que le Conseil administratif pour le travail de gestion et de tenue des comptes effectués. Notre parti votera donc favorablement la délibération n° 197-2025 approuvant les comptes annuels 2024 ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2024.

Déclaration des Vert.e.s

M. Kupferschmid en donne lecture.

Elaborer un budget n'est pas un exercice facile. Plus particulièrement, nous savons que, de l'expérience des années précédentes, les prévisions des rentrées fiscales sont souvent

sous-estimées. Nous pouvons donc remercier notre Conseil administratif, et particulièrement, la Conseillère administrative responsable des finances, Mme Sonja Molinari, d'avoir présenté pour l'année 2024 un budget déficitaire de 1,3 million.

En effet, les comptes 2024 font notamment apparaître des rentrées fiscales supérieures aux prévisions et des charges d'exploitation inférieures aux montants budgétés. En conséquence, le déficit attendu de 1,3 million est devenu un excédent de 2,1 millions. Le choix de présenter un budget déficitaire a donc été judicieux car il a permis d'éviter des coupes inutiles dans les prestations de notre commune.

Pour bien mettre en évidence la bonne santé des finances de notre commune, il faut souligner que l'excédent enregistré a permis de réaliser de très importants amortissements complémentaires, pour un montant de 23 millions. Ainsi, l'excédent brut, avant amortissements complémentaires, se monte à la somme exceptionnelle de 25,1 millions.

Sur le point des amortissements complémentaires, on ne peut que se féliciter de la politique menée par notre commune, qui, depuis 2021, a profité des excédents réguliers pour effectuer chaque année de tels amortissements. En conséquence, alors que les amortissements complémentaires pour 2024 permettront une baisse des charges de 1,6 million pour l'année 2025, le cumul des amortissements complémentaires depuis 2021 mène à une diminution des charges de 5,1 millions pour cette même année 2025.

Ces diminutions de charges liées aux amortissements sont d'autant plus bienvenues qu'elles permettent d'envisager sous de meilleurs auspices les importants investissements prévus dans notre commune.

Ces investissements comprennent notamment le centre aquatique de la Fontenette, la rénovation du stade de la Fontenette, la rénovation énergétique des bâtiments et la rénovation du parking Vibert-Sardaigne. Également, notre commune devra créer de nouvelles infrastructures publiques dans le quartier de l'Etoile-Grosselin, notamment des écoles et l'aménagement des espaces publics.

Réaliser ces investissements permettra de maintenir et développer l'attractivité de notre commune, que ce soit pour les habitants ou les entreprises, et ainsi d'assurer une hausse régulière des rentrées fiscales.

Les Vertes et les Verts de Carouge félicitent donc le Conseil administratif, et particulièrement notre Conseillère administrative responsable des finances, Mme Sonja Molinari, pour cette gestion des deniers publics qui non seulement assure le maintien de prestations publiques de qualité, mais anticipe également le financement des futurs investissements, de manière à assurer la pérennité des finances de notre commune.

Déclaration du Centre-Vert'libéraux

M. Barbuzzi en donne lecture.

Le groupe Le Centre-Vert'libéraux remercie les services, et en particulier le service des finances, pour la qualité des documents présentés. Nous saluons le travail rigoureux réalisé pour dresser un tableau fidèle de la situation financière de notre commune.

Un excédent oui... mais à relativiser

L'année 2024 se termine avec un excédent de 2,1 millions de francs, alors qu'un déficit de 1,3 million était prévu. En apparence, c'est une bonne nouvelle. Mais il faut regarder ce résultat avec lucidité.

Cet écart s'explique avant tout par la rétrocession exceptionnelle de recettes fiscales cantonales, à hauteur de 23,2 millions. Ce n'est pas le fruit d'un pilotage budgétaire ambitieux mais plutôt d'une bonne surprise fiscale. La prudence est donc de mise.

Cet afflux imprévu de recettes a permis à la commune de procéder à un amortissement complémentaire de 23 millions de francs, ce que nous saluons. Cette opération a permis d'assainir le bilan et de solder plusieurs projets significatifs : les vestiaires de la piscine des Pervenches, le restaurant scolaire ou l'EVE des Epinettes notamment.

Les charges de fonctionnement ont diminué de 2,6 millions par rapport au budget mais il ne faut pas oublier que l'exécution de certains projets a été différée ou retardée. Pour notre groupe, la question essentielle n'est pas de tout dépenser, mais de bien dépenser. Ce que nous défendons, c'est une gestion efficace et pragmatique.

La dette brute s'élève à 101,5 millions, soit 4'470 francs par habitant. Elle reste stable. Le patrimoine net par habitant demeure légèrement positif, à 151 francs. Ces indicateurs sont rassurants, mais ils ne doivent pas masquer la fragilité potentielle liée à l'évolution des taux.

Pour l'avenir

Nous proposons une planification claire des investissements à venir pour disposer d'une vision globale cohérente et soutenable à moyen terme.

Le groupe Le Centre-Vert'libéraux sera également attentif à la situation économique locale. De plus en plus de commerces ferment dans notre commune et cette évolution devient très inquiétante. Il est urgent de renforcer le tissu économique carougeois, de soutenir les entrepreneurs locaux, d'offrir des conditions favorables au commerce de proximité.

Cela passe aussi par une maîtrise des charges budgétaires et une attention constante à préserver le pouvoir d'achat des habitantes et des habitants. Car la bonne santé financière d'une commune ne se mesure pas uniquement à son excédent, mais aussi à ce qu'elle permet à sa population de vivre dignement.

En conclusion

Les comptes 2024 sont globalement réjouissants. Mais ils s'expliquent largement par un contexte favorable, qui ne se répétera pas chaque année. En vue des investissements importants pour les infrastructures du PAV et pour la rénovation des bâtiments communaux, nous demandons une gestion plus stratégique pour répondre aux défis économiques et sociaux de demain. Finalement, après plusieurs années d'amortissements complémentaires ne serait-il pas temps de faire profiter les habitants de la bonne santé financière de la commune, en envisageant une baisse d'impôts, même temporaire.

Le Centre-Vert'libéraux continuera de défendre cette vision.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 200-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 644'000.— TTC (DONT CHF 24'733.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA PREMIÈRE ÉTAPE DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA PRAILLE ET SES ALENTOURS (MISE EN ŒUVRE DU MEP POUR LES ESPACES PUBLICS DE L'ÉTOILE)

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2025 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 8 mai 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Kupferschmid s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Kupferschmid répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Lauret annonce qu'au vu du cahier des charges, le parti socialiste est convaincu et votera ce projet, qui apportera de nombreux bénéfices à la Commune, à condition d'adopter une approche collaborative et transparente. L'avenue de la Praille est un axe principal pour l'entrée et la sortie de Carouge et elle est fortement habitée. Le tunnel qui sera construit doit permettre une réduction significative du trafic automobile et l'aménagement au mieux, au-dessus, d'espaces de verdure et de bien-être pour la population. Il est essentiel d'intégrer des solutions respectueuses de l'environnement dans le développement du quartier de la Praille, avec la participation des services de la Commune concernés (service de l'urbanisme, service voirie et espaces verts). Des informations à la population locale sont aussi nécessaires, surtout dans le quartier de la Praille (avenue de la Praille et ses adjacents), pour prendre en compte ses préoccupations et suggestions. En conclusion, le parti socialiste soutiendra cette délibération.

M. Calame mentionne que le groupe des Verts soutiendra cette délibération avec enthousiasme. Celle-ci intègre de nombreux éléments qui lui tiennent à cœur : la piétonnisation d'une rue qui, pour l'instant, est une voie de grande circulation, une arborisation importante qui permettra un meilleur ombrage de ce lieu, et une requalification de cet accès principal depuis la gare Pont-Rouge vers Carouge, accès qui est une véritable porte d'entrée sur la commune, ce qui est difficilement imaginable pour l'instant. La délibération intègre aussi, comme la commission a pu le voir à l'occasion de la présentation, un nouveau centre culturel, soit un bâtiment important qui aménagera une place à laquelle le groupe des Verts ne doute pas qu'un nom adéquat sera trouvé, conformément au souhait du Conseil municipal. A noter également l'attention qui est portée au-delà de cette zone, puisque des propositions sont faites pour une diffusion de la manière de procéder dans le domaine public au cœur-même des îlots, afin que ceux-ci soient bien intégrés à l'espace commun. Enfin, M. Calame relève une attention toute particulière portée aux abords des immeubles, qui veilleront, pour la commune de Carouge, sur la précieuse Maison Baron.

M. Ducellier indique que le PLR soutiendra également ce projet de qualité. Lors de la commission, le groupe PLR a rendu l'administration attentive au phasage des différentes étapes de travaux. La délibération concerne la première étape, mais une succession d'aménagements publics viendront égayer ce quartier à terme. Il a également recommandé d'avoir un regard pour les activités encore en place et cette transition, notamment les interfaces entre l'îlot E et l'îlot F, dont la temporalité n'était pas claire, afin de s'assurer que les entreprises soient bien considérées dans le phasage proposé. Quant à la Maison Baron, le groupe PLR partage le souhait du groupe des Verts à terme, en soulignant toutefois que la cohabitation dans un îlot assez dense, en plein milieu d'un chantier, sera relativement risquée pour le public, avec également une contrainte importante pour les entreprises qui réaliseront ces travaux.

M. Leitner signale que le groupe Le Centre-Vert/libéraux est favorable à ce projet, qui consiste en un premier pas décisif dans l'avancement de l'aménagement du secteur et la manière dont les grands traits du MEP seront réalisés. Les autres points ont tous été relevés par ses préopinants, aussi bien concernant l'arborisation que le phasage, et M. Leitner ne les répètera.

M. L. Antonioli rappelle que le projet lauréat comporte une prestation de suivi architectural pour les projets connexes. Le groupe PLR réitère ce qu'il a mentionné en commission : il faut veiller à ce que cette prestation de suivi architectural ne s'immisce pas trop dans le cadre des PLQ, afin de laisser place à l'imagination des différents projets lauréats lors de la construction de ceux-ci. Elle doit se limiter aux amorces et assurer uniquement la bonne connexion des différents projets.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 195-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 201'600.— TTC (DONT CHF 9'601.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE RÉCRÉATION DE L'ÉCOLE DE LA VIGNE-ROUGE, CHEMIN DE LA VIGNE-ROUGE 2, PARCELLE 3260 À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Suite à la présentation en commission Entretien du domaine public du 14 janvier dernier, le Conseil administratif soumet ce soir au Conseil municipal une demande d'ouverture de crédit d'étude de CHF 201'600.- TTC en vue du réaménagement de la cour de récréation de l'école de la Vigne-Rouge, sur la parcelle communale 3260. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de répondre à des besoins exprimés de longue date, tant par la direction de l'école, l'association des parents d'élèves que par les services communaux, notamment en ce qui concerne la végétalisation de la cour, aujourd'hui largement minéralisée, la création d'espaces de jeux différenciés selon les âges, l'augmentation de zones d'ombre et une plus grande inclusivité des usages.

Ce projet est envisagé comme pilote dans le cadre d'une réflexion plus large menée par la ville de Carouge sur la qualité des préaux scolaires. Il s'appuie également sur la motion 041-2024, votée par le Conseil municipal, qui encourage la transformation des cours d'école en espaces plus verts et adaptés aux enjeux climatiques. Le projet est aussi novateur, car il s'appuiera sur une démarche participative en lien étroit avec l'équipe pédagogique, les élèves et les familles, avec un démarrage de la concertation prévue à l'automne 2025. Ce processus sera encadré par un bureau mandaté pour animer la participation. À noter que la faisabilité technique du projet a été confirmée par un bureau

d'architecture du paysage, désigné pour la suite des études, en vue d'un futur crédit de construction attendu en 2026.

Le crédit d'étude, si le Conseil municipal le vote, couvrira donc les honoraires des mandataires, l'activation de prestations internes à la Ville, comme d'habitude, et aussi l'ensemble des étapes préparatoires jusqu'au dépôt du projet de construction. À noter encore que le site favorable sur le plan technique permettra de concilier les objectifs pédagogiques, environnementaux et sociaux du projet, en cohérence avec le plan climat, le PDCom et les expériences réussies d'autres communes suisses. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à voter favorablement ce crédit d'étude, premier pas concret vers un préau repensé, résilient et inclusif, au bénéfice des élèves, de la communauté éducative et du cadre de vie urbain.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Au nom du parti socialiste, M. Etienne propose la discussion immédiate, pour plusieurs raisons qui ont été énoncées par Mme Lammar. Cette délibération répond à la motion 041-2024 pour la végétalisation des cours d'écoles. Il s'agit d'un projet-pilote, mais qui sera ensuite élargi sur l'ensemble du territoire. La motion avait été acceptée par le Conseil municipal et renvoyée en commission Entretien du domaine public, à laquelle l'esprit du projet a été présenté lors de la séance du 14 janvier 2025. Le projet ressort d'une large concertation (enseignants, familles et usagers). Les mandataires ont été auditionnés et les commissaires ont pu faire leurs recommandations. Par conséquent, le parti social invite le Conseil municipal à accepter la discussion immédiate.

M. Voignier entend cette proposition, puisque la commission a déjà travaillé sur ce projet. Toutefois, de nombreuses recommandations avaient été émises. La séance avait été fructueuse, mais un retour en commission serait judicieux. Il est en effet souhaitable de prendre le temps de se pencher à nouveau sur ce projet, afin que celui-ci puisse remporter l'unanimité du Conseil municipal. Pour reprendre les propos de Mme la Maire, il est question désormais de projets réalisés en Suisse. Or, les projets présentés en commission provenaient notamment de Lyon. M. Voignier considère qu'une seconde présentation en commission serait bienvenue, afin que les commissaires puissent savoir si tout ce qui a été évoqué a pu être pris en considération dans la mesure du possible.

M. Ducellier ajoute que ce sont les principes de cet aménagement qui ont été discutés lors de la séance de commission. Il s'agit désormais d'un crédit d'étude, qui reflète un investissement futur. Or, la commission n'a eu aucune information sur le montant d'investissement estimé. Pour respecter le processus collégial du Conseil municipal, il convient de prendre les choses dans l'ordre. De plus, sachant que la nouvelle législature débutera dans quelques jours, il serait bon que les conseillers municipaux qui voteront le crédit d'étude puissent ensuite voter le crédit d'investissement.

Le Président soumet au vote la proposition de discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 21 non, 8 oui et 1 abstention.

Par conséquent, la délibération est renvoyée en commission Constructions et logements et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Voignier invite le Conseil administratif à être attentif aux recommandations qui avaient été faites lors de la première commission. Par exemple, il faudrait éviter de prévoir du gravier partout, au risque d'en retrouver dans les écoles. Ou encore, les jeux devraient

être adaptés en fonction des âges. M. Voignier recommande de présenter ces différents aspects en commission.

Mme Merle souligne qu'il est effectivement important que les recommandations qui avaient été faites soient prises en compte. Pour sa part, elle avait mis en avant la nécessité, pour garantir la pérennité du projet, de consulter aussi bien l'association des parents d'élèves que les enseignants concernés, afin de s'assurer de leur implication dans cette végétalisation.

Mme Turgut Bandelier a été approchée par des membres de l'association des parents d'élèves qui souhaitent obtenir des informations sur ce projet et, dans un but participatif, voir dans quelle mesure ils pourraient relayer leurs avis, afin de ne pas recevoir *in fine* un projet qui ne corresponde pas aux besoins des enfants. En effet, il arrive souvent que des aménagements s'avèrent par la suite problématiques, comme à l'école Jacques-Dalphin. Il convient d'éviter ce genre d'écueils en ouvrant au maximum le panel participatif.

M. L. Antonioli rappelle que, s'agissant d'une école relativement récente, la Commune a une bonne connaissance de la situation en sous-sol. Il recommande de présenter en commission l'aménagement prévu aujourd'hui mais aussi son impact dans le futur, avec le développement racinaire des arbres, afin d'être sûr qu'il ne faudra pas intervenir à nouveau dans cinq ans. En effet, l'on sait que les aménagements décidés aujourd'hui ont un impact considérable sur le sous-sol.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 204-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CÉRAMIQUE À CAROUGE

L'introduction que fera Mme Molinari vaut pour les délibérations à l'ordre du jour sous les points 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, qui toutes concernent les comptes des différentes fondations communales. Conformément aux statuts, les comptes de ces fondations pour l'exercice 2024 ont été approuvés par les organes supérieurs des différentes fondations après révision des comptes par des organes de révision agréés et validés par la suite par le Conseil administratif. Pour ne pas reprendre la parole à chaque délibération et sachant que ces comptes ne comportent pas d'éléments spécifiques à relever, Mme Molinari fait part des résultats des différentes structures, qui sont les suivants :

- Fondation Bruckner : CHF 520.74
- Association EMS Résidence les Pervenches : CHF -399'765.96
Restitution de la subvention non dépensée à l'Etat : CHF 343'926.12
- Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées (FCLPA) : CHF 1'255'715.01
- Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées (FICBCT) : CHF 252'870.15
- Association de l'EMS « Résidence de Drize » : CHF 111'172.36
- Fondation Immobilière de la Ville de Carouge : CHF 4'636'661.51
- Fondation du Vieux-Carouge : CHF 802'362.52

La prise en considération de la délibération administrative DA 204-2025 est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 205-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE L'ASSOCIATION EMS RÉSIDENCE LES PERVENCHES

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 8 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 206-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE LA FONDATION CAROUGEIOISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 8 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 207-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 8 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 208-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE L'ASSOCIATION DE L'EMS RÉSIDENCE DE DRIZE

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 8 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 209-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 8 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

14. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 210-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

Le sujet a été introduit par Mme Molinari au point 8 ci-dessus.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

15. MOTION MO 057-2025 P : « EXTENSION DES MARCHES DU JEUDI ET DU SAMEDI »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

vu

la vitalité actuelle des marchés du jeudi et du samedi,

l'intérêt constant de la population pour ces événements,

la récente création d'une zone piétonne adjacente,

les objectifs communaux en matière de développement économique, de cohésion sociale et de mobilité douce,

considérant

que les marchés contribuent au dynamisme économique des commerçants et producteurs locaux,

qu'ils renforcent les liens sociaux entre habitants et participent à l'animation urbaine,

que l'extension de leur surface sur la nouvelle zone piétonne permettrait une meilleure répartition des stands, une plus grande diversité de produits et une meilleure fluidité pour les visiteurs,

que l'élargissement des horaires, notamment le samedi, permettrait à un public plus large d'y participer, notamment les familles, les personnes actives et les visiteurs de passage,

que ces marchés renforcent également l'identité culturelle et artisanale de Carouge, contribuant à son attractivité touristique,

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité d'élargir la surface des marchés du jeudi soir et du samedi à la nouvelle zone piétonne adjacente.

A envisager une extension des horaires du marché du samedi, afin de permettre une fréquentation plus large en fin de matinée ou début d'après-midi.

Stéphane Riem pour le

Date du dépôt : Carouge, le 15 mai 2025

Au nom du groupe PLR, M. Riem indique que la motion vise à développer les marchés du jeudi soir et du samedi, à Carouge, tant en étendant leur surface, notamment sur la nouvelle zone piétonne, qu'en envisageant un ajustement des horaires, en particulier, le

samedi. Ces marchés sont des rendez-vous appréciés de la population mais leur potentiel est encore sous-exploité. C'est précisément ce que cette motion propose de renforcer de manière mesurée, concertée et expérimentale. La motion a pour objectif premièrement de soutenir l'économie locale. Les marchés offrent une vitrine aux productrices et producteurs et aux artisans et artisans de la région. En leur donnant plus d'espace et plus de temps pour vendre leurs produits, la Commune leur offre aussi plus d'opportunités économiques. Cela profite non seulement aux exposants, mais aussi – et c'est d'une importance non négligeable – aux commerces alentours, grâce à l'augmentation de la fréquentation. Le deuxième objectif est l'animation de la ville. Les marchés sont aussi un lieu de vie. Ils créent un lien social, encouragent les rencontres et renforcent le sentiment d'appartenance à une communauté. En étendant la surface des marchés à la zone piétonne récemment aménagée, la Commune donne vie à un espace pensé pour accueillir les gens, les produits, les échanges et les sourires. Troisièmement, il s'agit de rendre les marchés plus accessibles. Le samedi, nombre d'habitants, notamment les familles ou les personnes actives, peinent à profiter des marchés qui se terminent en fin de matinée. En prolongeant quelque peu les horaires, la ville de Carouge rendra cet événement plus inclusif, plus souple et plus convivial. La motion ne demande pas une transformation immédiate et rigide, mais suggère une phase-pilote à durée limitée, par exemple du printemps à l'automne. L'idée serait d'expérimenter puis d'évaluer avec les commerçants, les services de la Ville et les habitants et habitantes, le tout en veillant à la sécurité, à la logistique et à l'intégration dans le tissu urbain existant. En conclusion, cette motion est à la fois modeste dans ses moyens et ambitieuse dans ses effets. Elle s'inscrit dans une démarche de dynamisation du centre-ville, de valorisation de l'espace public et de soutien à l'économie de proximité. Carouge a toujours su conjuguer tradition et innovation. Le PLR souhaite offrir aux marchés les moyens de continuer à rayonner, à s'adapter, à grandir avec leur temps. En conclusion, M. Riem invite le Conseil municipal à soutenir la motion.

M. Etienne signale que le parti socialiste prendra la motion en considération. Le parti socialiste relève la nécessité de traiter un plus large territoire, tout en reconnaissant la centralité de la place du Marché. S'agissant du « T », amener le public davantage au fond de la rue Saint-Joseph serait bénéfique pour tous les commerçants. M. Etienne émet cependant la réserve suivante, sachant que la motion sera renvoyée en commission. Concernant la prolongation des horaires du marché, il conviendra de se soucier également des habitants, et non pas seulement de l'animation.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Chérix, qui travaille au-dessus de l'unité foires et marchés de la ville de Genève, signale que des expériences ont été menées, notamment le jeudi aux Grottes. L'on sait ce sur quoi cela a abouti – ce sera d'autant plus le cas à Carouge que des restaurants se plaignent déjà de la concurrence. Le samedi, un exercice a été fait au boulevard Helvétique, où le marché se terminait à 13h00. Sous la pression des associations, la ville de Genève a décidé de l'ouvrir jusqu'à 14h00. Or, tous les vendeurs de fruits et légumes partent plus tôt, puisque les fruits et les légumes flétrissent avec le soleil, et finalement il ne reste que les stands d'alimentation et le vigneron.

Mme Turgut Bandelier recommande à la commission d'auditionner les Intérêts de Carouge, afin de leur présenter ce projet et de recueillir leur avis. A titre personnel, habitant dans cette zone, elle trouve qu'il s'agit d'une excellente idée, Elle ne sera plus là

pour voter la motion, mais si celle-ci est mise en œuvre, Mme Turgut Bandelier en sera ravie.

M. Calame s'exprime en particulier pour le marché du samedi. Il recommande d'être attentif à l'association des marchands du marché. Dans le prolongement des propos de M. Chérix, il signale que, parmi les marchands de fruits et de légumes, se trouvent des producteurs et des revendeurs. Les producteurs ont de longues journées. M. Calame n'est pas certain qu'ils soient les plus favorables à prolonger leurs horaires, car ils retournent aux champs. Dès lors, une prolongation des horaires du marché pourrait s'avérer favorable uniquement aux revendeurs. M. Calame invite la commission à un examen fin des incidences des propositions de la motion.

16. MOTION MO 058-2025 P : « REACTIVATION DU SYSTEME DE BONS SOLIDAIRES POUR SOUTENIR LES COMMERCEs, ARTISANS ET ETABLISSEMENTS CAROUGEois »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

vu

Que les commerces de proximité, artisans, petits établissements, restaurants et bars carougeois font face à une conjoncture difficile,

Que ces commerces sont un facteur important du tissu social carougeois.

L'inflation, la concurrence des grandes surfaces et du commerce en ligne, l'évolution des modes de consommation,

La perte de pouvoir d'achat des carougeoises et carougeois.

Invite le Conseil administratif

A réactiver le dispositif de bons solidaires sur la base du modèle 2021, en s'appuyant sur l'expérience acquise.

A élaborer un projet détaillé, incluant budget, modalités de distribution, critères de participation pour les commerces et artisans, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

A prévoir une campagne de communication afin d'assurer la visibilité de l'opération et une large adhésion de la population et des professionnels locaux.

Le Groupe PLR

Date du dépôt : Carouge, le 15 mai 2025

Mme Uldry relève que les commerces de proximité, les artisans, les petits établissements, les restaurants et les bars font partie de l'identité carougeoise. Ils donnent vie aux rues, créent du lien et font battre le cœur de la commune. Aujourd'hui, ils sont en difficulté. L'inflation pèse, la concurrence des grandes surfaces et du commerce en ligne s'intensifie, les habitudes de consommation changent et la fréquentation, notamment dans la restauration, chute. Par conséquent, certains établissements luttent pour survivre. Le Conseil municipal ne peut pas rester les bras croisés. Il est urgent que la Ville agisse et qu'elle le fasse avec des mesures concrètes, efficaces et visibles. En 2021, le groupe PLR avait proposé un dispositif de bons solidaires. La Ville l'avait mis en œuvre et le succès avait été immédiat : plus de 150 partenaires locaux engagés, des habitants au rendez-vous et une économie locale soutenue de manière directe. Aujourd'hui, il est temps de réactiver ce levier simple, rapide et efficace, pour donner un souffle au tissu économique local et montrer qu'à Carouge, la solidarité n'est pas un mot, mais une action. Mme Uldry invite le Conseil municipal à faire bon accueil et à soutenir la motion.

M. Etienne mentionne que le parti socialiste prendra la motion en considération. Pour rappel, le parti socialiste avait également déposé une motion, durant la période du covid, pour venir en aide aux commerçants. M. Etienne relève qu'une analyse fine serait nécessaire pour connaître les raisons de la baisse de fréquentation des commerces. Une campagne d'information serait éventuellement nécessaire, sachant que la population commande beaucoup en ligne. M. Etienne poursuivra ses recommandations après la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Finances.

M. Gerster remarque que la motion propose de réactiver le système de bons solidaires qui avait remporté un grand succès. Dès lors, il propose de ne pas perdre de temps avec une commission – mieux vaut donner l'argent économisé en jetons de présence à la population sous forme de bons – et de renvoyer sur le siège la motion au Conseil administratif. Encore une fois, un excellent travail avait été effectué, sur lequel la Commune peut capitaliser en relançant le projet. M. Gerster ajoute que la commission ne se réunira certainement pas avant l'été. Plusieurs mois seraient perdus, alors que le projet à mettre en place existe déjà.

Selon M. Kupferschmid, le lancement des bons peut se faire rapidement. Cependant, il faut aller plus loin, en travaillant avec les commerçants – par exemple, leur proposer des prestations de conseil ou d'accompagnement pour développer leurs offres, ou encore mandater des personnes qui travaillent sur la revitalisation des centres-villes. Tous ces points, qui vont dans le sens de la motion, méritent d'être discutés en commission. Mettre en place des bons pour permettre aux commerçants de survivre est judicieux. Mais il faut aussi viser à terme la possibilité qu'ils vivent durablement et bien de leur commerce. En conclusion, la motion mérite d'être approfondie en commission.

Mme Turgut Bandelier rejoint les propos de M. Kupferschmid. Il faut un plan Marshall. De nombreux commerçants et artisans souffrent actuellement, comme la motion le décrit avec justesse. La proposition de la motion correspond à une perfusion. Il faut une vision bien plus large, qui implique également le Canton, par le biais par exemple de l'office du tourisme. Cela n'enlève rien au contenu de la motion, mais il faut réellement mettre en place un plan Marshall pour sauver les commerçants carougeois.

À titre personnel, M. Von Burg considère qu'un travail de commission est superflu. L'administration peut très bien se poser les questions que le Conseil municipal est en train de se poser.

M. Etienne fait part de sa surprise. Il soutient le renvoi en commission. Au-delà de la proposition de reprendre les bons solidaires, il parlait plus tôt de l'importance d'une analyse fine. Certains de ses préopinants ont également mentionné la nécessité d'élargir la réflexion. Le Conseil municipal a besoin d'un bilan et d'auditions, par exemple celle des Intérêts de Carouge. La déléguée à la promotion économique pourrait aussi apporter en commission son éclairage sur le tissu économique de Carouge. Il faut également tenir compte peut-être de l'après-covid : de nombreux commerçants se sont endettés et souffrent du remboursement de leurs dettes.

Mme Molinari souhaite porter à l'attention du Conseil municipal quelques éléments. Tout d'abord, la ville de Carouge n'est ni sourde, ni aveugle à la situation, qui est effectivement difficile. Mme Molinari s'est rendue mardi dernier à l'assemblée générale des Intérêts de Carouge. De nombreux commerçants étaient présents. La situation actuelle et les solutions envisageables sont discutées de manière ouverte. Les commerçants se posent eux-mêmes beaucoup de questions, au vu du contexte économique qui est partout difficile, et non pas uniquement à Carouge. Les solutions peuvent consister en des aides ponctuelles, mais aussi en des éléments davantage structurels. Si le Conseil municipal souhaite une réflexion plus globale, il serait judicieux de faire un point de situation, en demandant à M. di Stefano et à Mme Hoang, déléguée à la promotion économique, de présenter les mesures qui ont été mises en place et les retours dont dispose la Commune. Enfin, Mme Molinari souligne que, si un dispositif financier tel que des bons solidaires devait être décidé, le Conseil administratif devra soumettre au Conseil municipal une délibération spécifique.

M. Leitner a l'impression que la motion est simple à mettre en place. Il comprend la volonté d'ouvrir le débat sur d'autres éléments, mais la motion demande de reprendre le dispositif qui avait déjà été mis en œuvre, avec les montants qui avaient été fixés. Si le Conseil municipal veut soutenir tous les commerces par le biais d'autres mesures, bien plus d'argent sera nécessaire. M. Leitner soutient la proposition de voter la motion sur le siège. Subsidiairement, il proposera de la renvoyer en commission Culture et communication, puisqu'il ne s'agit pas uniquement d'une question financière. Dès lors, développer différentes approches de communication et de soutien aux commerçants dans le cadre d'une commission Finances ne serait pas pertinent.

Le Président prend note de la proposition de renvoi en commission Culture et la soumettra au vote si la discussion immédiate est refusée.

D'après M. L. Antonioli, il faut concevoir cette motion en deux étapes. Aujourd'hui, il est demandé de soutenir les commerçants par le biais des bons solidaires et montrer que tous ici sont préoccupés par la situation financière des commerces. C'est la raison pour laquelle le vote sur le siège a été proposé. Mme Molinari a rappelé que, si des engagements financiers sont souhaités, le Conseil administratif devra revenir auprès du Conseil municipal avec une délibération. Rien n'empêche de constituer en parallèle une commission pour un travail sur le fond, mais dans un horizon à plus long terme. Au vu des nombreuses recommandations – approcher le Canton, l'office du tourisme, les Intérêts de Carouge –, le projet n'aboutira pas avant plusieurs mois. Il s'agit d'un marathon plutôt que d'un sprint. M. L. Antonioli répète que la motion comporte deux étapes : aujourd'hui, réactiver le dispositif qui a été mis en place et, dans un deuxième temps, travailler sur le fond pour proposer une solution plus pérenne que cette soupape qui sera offerte aux commerçants dès que possible par les bons solidaires. En conclusion, M. L. Antonioli invite le Conseil municipal à voter la motion sur le siège.

Mme Merle considère également qu'il faut distinguer deux éléments : la mesure d'urgence, qui peut être prise très rapidement et ne nécessite pas un renvoi en commission, et la question de fond pour déterminer comment soutenir les commerçants à long terme, avec l'implication du Canton et des associations. Mme Merle évoque par exemple la collaboration d'hôtels ou de l'office du tourisme qui orienteraient les touristes vers Carouge. Comme l'a dit M. L. Antonioli, ces aspects demandent une réflexion de fond. Mme Merle ignore sous quelle forme un projet à plus long terme pourrait être abordé. Il sera certainement nécessaire d'impliquer l'association des Intérêts de Carouge, en lui demandant ce qui est important à ses yeux. Il a aussi été question plus tôt de demander à la déléguée à la promotion économique de faire un point de situation en séance de commission. Mme Merle suggérerait que, lors de cette même séance, les Intérêts de Carouge soient invités à venir s'exprimer afin que la commission ait une vision globale, avec le point de vue aussi bien de la Commune que des commerçants.

M. Voignier est favorable à la discussion immédiate et au lancement le plus rapidement possible des bons solidaires. Il a entendu plus tôt que les bons carougeois seraient issus d'une motion du parti socialiste. Il tient à souligner que c'est bien le PLR qui avait déposé la motion le 8 septembre 2020. Le parti socialiste l'avait soutenue, ce dont M. Voignier le remercie, mais la motion était signée du seul PLR.

Mme Kolla-Barnes suggère de se pencher sur la problématique des loyers commerciaux et sur le contrôle des loyers qui affectent les commerçants.

Mme Molinari relève que les différentes interventions laissent penser qu'une présentation des actions en cours serait judicieuse, même si elle comprend l'envie de faire vite et bien. Par exemple, des contacts ont d'ores et déjà été pris avec l'office du tourisme. Des collaborations sont développées avec les hôtels mais également avec le Canton. Toutes sortes d'autres activités ont été mises en place par la promotion économique. Des discussions ont lieu avec les différents partenaires, notamment avec les Intérêts de Carouge. Mme Molinari cite encore le parcours des ateliers carougeois. Elle évoque également les activités qui permettent aux différents commerces d'échanger entre eux et de créer des synergies. Elle signale en outre que les Intérêts de Carouge ont lancé, il y a quelques mois, un bon-Pass qui donne droit à 10% de remise. Enfin, Mme Molinari insiste sur l'importance de ne pas travailler en parallèle à ce qui existe déjà, mais plutôt de créer des synergies et contribuer à améliorer les dispositifs déjà en place ou en cours de l'être.

Selon M. Meyer, il convient d'impliquer l'association Carouge Avenir, présidée par Julien Barro, qui regroupe un certain nombre de commerçants du centre-ville et se préoccupe en particulier des aspects urbanistiques du Vieux Carouge, lesquels peuvent influencer l'attractivité des commerces.

Le Président clôt le débat et soumet au vote la proposition de discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 17 oui, 11 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. L. Antonioli invite le Conseil administratif à réactiver le dispositif des bons solidaires, d'une part, et, d'autre part, à organiser, dès que possible, une séance d'information lors de laquelle les grands axes, pour les années à venir, d'un soutien plus profond aux commerçants seraient présentés. Ces deux étapes permettent de soutenir à court terme les commerçants, par le biais des bons solidaires, mais également de les soutenir à plus long terme. M. L. Antonioli ajoute que cette séance d'information serait aussi l'occasion d'obtenir un bilan de la première opération des bons solidaires qui avait été mise en place. Il propose en outre d'inviter, dans un deuxième temps, les différents acteurs qui ont été

mentionnés plus tôt, pour autant que cela ne fasse pas un doublon avec le travail que l'administration réalise déjà. L'objectif serait que le Conseil administratif présente, à plus long terme, une délibération qui soutienne de manière pérenne les commerçants.

M. Etienne relève que cette séance d'information doit avoir lieu en plénière, immédiatement, puisque le Conseil municipal a accepté le vote sur le siège. Toutes les informations qui auraient pu être données en commission devraient être données aujourd'hui. Sur le principe, le parti socialiste est bien sûr solidaire avec tous les commerçants et commerçantes de Carouge. Mais il faudrait notamment connaître l'avis des Intérêts de Carouge. M. Etienne aurait aussi souhaité avoir le bilan des bons solidaires qui avaient été mis en place et qui, a priori, ont bien fonctionné. De plus, la réflexion doit être élargie. Cela pourrait avoir lieu dans un deuxième temps, mais si le plénum n'est pas saisi d'un objet, un renvoi en commission est impossible, à moins qu'une commission ne puisse s'autosaisir d'un sujet ou que le Conseil administratif décide de la convoquer pour une séance d'informations complémentaires. Le parti socialiste votera la motion, mais il lui manque des éléments.

Mme Molinari remarque que l'intérêt d'un renvoi en commission résidait précisément dans la possibilité de donner ces différents éléments. Elle entend le souhait de travailler ces aspects. Elle insiste sur la nécessité de soumettre une délibération qui chiffrera le montant du soutien, la motion ne le précisant pas. Concernant les différentes activités déployées, une plénière ne semble pas le lieu propice pour entrer dans les détails. Les personnes le plus à même d'en parler sont celles qui portent ces projets. Mme Molinari évoque la bonne collaboration et un appui constant à différentes structures associatives. Elle a mentionné plus tôt les Intérêts de Carouge ; un fonds de soutien existe depuis plusieurs années et est alimenté annuellement par une contribution de la Commune. Au-delà, un large travail est réalisé par le biais des soirées des entreprises, des soirées thématiques pour les petits commerces et artisans, des matinées d'échanges pour les petits commerces sur une thématique à chaque fois différente, des visites d'entreprises qui permettent aux personnes intéressées d'échanger, des rencontres entre les entreprises. Ces actions contribuent aussi à maintenir le tissu économique local. De nombreuses activités sont menées par la promotion économique. Sur les aspects touristiques, Mme Molinari mentionne par exemple une collaboration avec des influenceurs, ainsi que des publications et des articles dans différentes revues, afin de mettre en exergue la Ville et tous les avantages qu'elle peut apporter à un touriste ou même à des personnes qui habitent dans le canton de Genève. À plus long terme se pose la question des types de consommation. Toutes les analyses mettent en évidence la problématique qui a été évoquée par Mme Uldry dans son introduction et qui n'est pas spécifique à Carouge, notamment les changements dans les habitudes de consommation (l'augmentation continue des achats sur internet, l'achat de produits de moins bonne qualité mais dont le prix est plus accessible, un certain phénomène de mode pour des produits de moins en moins durables, etc.). Enfin, la Commune n'a pas de réelle emprise sur les loyers, qui ressortent des relations contractuelles privées. Cependant, le PUS (plan d'utilisation des sols) permet un certain contrôle, même s'il reste limité au type d'affectation et à l'obligation d'avoir des arcades ouvertes au public, lesquelles contribuent à la qualité de l'accueil. De manière générale, le commerce et l'artisanat évoluent, de même que l'économie au sens plus large – cette évolution a fait l'objet de discussions dans le cadre de soirées destinées aux entreprises, soirées qui ont été appréciées. Mme Molinari parlera volontiers de tous ces aspects lors d'une séance de commission. En ce qui concerne les bons solidaires, elle réitère le fait que le Conseil municipal devra quantifier son souhait et donner une orientation au Conseil administratif, à moins de considérer qu'il s'agit exactement du même dispositif que celui qui avait été mis en place pour la première opération des bons solidaires. Mme Molinari se demande du reste si les bons sont, aujourd'hui, ce dont les commerces ont le plus besoin, sachant que les Intérêts de Carouge viennent de mettre

en place un pass. En conclusion, le Conseil administratif aurait besoin d'informations plus précises pour pouvoir déposer une délibération.

M. Kupferschmid recommande au Conseil administratif de proposer aux commerçants des accompagnements personnalisés pour développer leur offre et leur commerce, et ainsi améliorer leurs résultats financiers. Il réitère également sa proposition de solliciter des experts en matière de revitalisation des centres-villes. Il serait intéressant de présenter et de s'inspirer d'expériences de revitalisation de centres-villes qui ont été faites ailleurs.

Selon M. Von Burg, ce que le Conseil municipal a voté plus tôt est clair. Le Conseil municipal souhaite que les bons soient introduits immédiatement, d'une part. D'autre part, il souhaite une discussion générale en commission, discussion qui inclue de nombreux éléments. M. Von Burg croit savoir que le Conseil municipal est libre de mandater une commission pour avoir cette discussion, respectivement de l'avoir en séance plénière ou en TCR.

Le Président rappelle à cet égard que, selon le règlement du Conseil municipal, si trois membres d'une commission souhaitent que celle-ci se réunisse, ils peuvent en faire la demande à la présidence de ladite commission qui doit y donner suite. Par conséquent, il est possible de renvoyer la motion au Conseil administratif et, parallèlement, d'organiser une commission ad hoc pour un point de situation.

Mme Turgut Bandelier insiste sur le fait que la motion du PLR, bien qu'excellente, est une perfusion. Au vu des difficultés des commerçants, il faut déployer un plan Marshall. Elle suggérerait de créer un guichet commerçants pour recueillir leurs demandes et les orienter. Par ailleurs, elle s'étonne des propos tenus par Mme Molinari concernant l'office du tourisme, car ils ne correspondent pas à ce qu'elle a elle-même entendu par ailleurs. Elle souhaiterait une implication concrète du Canton, dont la défense du patrimoine commerçant et artisanal carougeois doit devenir une priorité. Des contacts ont peut-être été pris, mais elle ignore quand ont eu lieu les échanges avec l'office du tourisme et quelle est la promotion des commerces carougeois et de leurs spécificités au niveau cantonal. Il faudrait mettre en contact les grands acteurs du commerce et du tourisme genevois (par exemple Palexpo) avec le tissu économique artisanal et commerçant carougeois.

M. Meyer souligne un aspect qui lui paraît essentiel lorsqu'il s'agit de l'attractivité du Vieux Carouge en tant que lieu d'achats ou de lien social : l'aspect urbanistique. Il serait judicieux de songer par exemple à une certaine extension de la zone piétonne, mais aussi à mettre bien plus de rues en zone 20. Il serait également nécessaire – et c'est un élément essentiel – d'avoir bien moins de parkings au centre de Carouge. Certains intervenants ont relevé plus tôt qu'il faudrait s'inspirer des expériences réalisées par d'autres villes pour le développement de leur centre-ville. M. Meyer recommande de penser à ce que sera le prochain projet urbain pour le centre de Carouge, car ce projet aura une incidence importante sur l'attractivité du Vieux Carouge.

Pour répondre aux interrogations de Mme Molinari, M. Ducellier considère que la demande est claire. Il s'agit de reprendre le modèle qui avait été mis en place en 2021 et que les services de Mme Molinari avaient géré. L'enveloppe budgétaire était de CHF 400'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée pour renvoi au Conseil administratif par 26 oui, 1 non et 3 abstentions.

17. POSTULATS

Il n'y en a pas.

18. RÉSOLUTIONS

Il n'y en a pas.

19. PÉTITIONS

Il n'y en a pas.

20. QUESTIONS**Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal**

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite de Mme Chatelain intitulée « Comment préserver l'intégrité physique et psychique de nos enfants en les protégeant des idéologies de genre ? »

Madame la Conseillère municipale, chère Madame,

C'est au nom du Conseil administratif *in corpore* que je vous apporte ci-dessous les éléments de réponse attendus suite à votre question écrite, initialement déposée sous forme de motion lors du dernier Conseil municipal et intitulée « QE 069-2025 : Comment préserver l'intégrité physique et psychique de nos enfants en les protégeant des idéologies de genre ? »

Sans revenir ici sur les propos liminaires ou les considérants discutables que vous posez avant d'en venir à vos questions, le Conseil administratif vous indique tout d'abord que l'essentiel de la problématique que vous évoquez sous l'appellation « idéologies de genre » ne relève en rien de la compétence communale telle que fixée dans la LAC (loi sur l'administration cantonale) et, donc, des discussions à tenir au sein de ce Conseil municipal.

De manière générale, tout au long de son histoire et demain encore, je l'espère, la Ville de Carouge s'est montrée fièrement attachée à ses valeurs d'ouverture, d'accueil, de tolérance et de bien-vivre ensemble. Que cela relève des diverses religions, croyances, origines, manière de vivre ou des opinions ou visions du monde, la Ville de Carouge se veut accueillante pour chacune et chacun, sans discrimination ni police de la pensée.

Il n'appartient ainsi pas à notre Ville de protéger qui que ce soit contre quelque idéologie que ce soit, mais bien plus de favoriser toutes les occasions de connaissances nouvelles, ainsi que les modalités et interactions sociales qui permettent aux personnes de se connaître, de se respecter, de se rencontrer et de se développer en harmonie avec tout ce qui les constitue.

Le Conseil administratif tient donc à réaffirmer ici très clairement qu'aucune action conduite par lui ou par des membres du personnel de notre administration ne vise à d'autres fins que celles évoquées ci-dessus, ceci bien évidemment dans le respect du devoir de réserve et des libertés individuelles.

Que cela soit bien clair : la Ville de Carouge n'organise aucune lecture, représentation ou spectacle visant à la promotion d'une idéologie, fût-elle de genre, mais entend

contribuer dans l'ensemble des activités proposées aux mineurs, comme aux majeurs d'ailleurs, des occasions d'échanges, d'ouverture, d'apprentissages nouveaux, de partage des valeurs et des idées, de plaisir du partage, afin de contribuer au développement des citoyennes et citoyens libres et éclairés.

Dans cette perspective et dans le cadre des valeurs fondatrices de notre pays et des droits humains, il n'est pas question pour le Conseil administratif de prôner quelque épuration de la pensée que ce soit, ni quelque action de police culturelle comparable au mouvement obscurantiste donc on peut malheureusement déplorer les agissants ici ou là dans le monde.

C'est donc résolument attaché aux valeurs de libre pensée, de tolérance, d'ouverture et de liberté que notre Conseil administratif ne peut que rejeter avec la plus grande clarté vos propos et vos demandes et ceci en réaffirmant que l'essentiel de vos propos ne concerne en rien les prérogatives ou responsabilités communales.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite de Mme Leuzinger relative aux risques technologiques à Carouge

Madame la Conseillère municipale,

Je fais suite à votre question écrite sur les risques technologiques touchant le territoire de la Ville de Carouge. Je souhaite rappeler notre engagement ferme en matière de protection de l'environnement, de résilience face aux crises et de transparence envers la population.

Le territoire de Carouge, bien qu'urbanisé et densément peuplé, n'est pas à l'abri de divers risques écologiques, naturels ou technologiques. La prise de conscience de ces risques est une étape essentielle pour garantir la sécurité de nos habitantes et habitants, tout en favorisant un développement urbain durable.

Sur les risques naturels identifiés sur nos territoires, nous pouvons considérer les crues de l'Arve. Le risque de crues de l'Arve constitue un élément central de notre vulnérabilité naturelle. Ce risque est pris très au sérieux par les autorités cantonales et communales en lien avec les projections de changement climatique. Des épisodes de précipitations extrêmes, accentués par le dérèglement climatique, pourraient provoquer des débordements menaçant les infrastructures et les quartiers riverains. La Commune collabore avec les autorités compétentes pour surveiller le niveau des eaux et développer des mesures de protection contre les inondations.

Autre risque naturel identifié sur notre territoire : les épisodes de chaleur extrême et stress hydrique. Le changement climatique entraîne également des vagues de chaleur plus fréquentes, accentuant les îlots de chaleur urbains et augmentant le risque pour la santé publique. Carouge développe, à ce titre, actuellement des projets de végétalisation pour atténuer ces effets et a également un plan canicule.

Concernant les risques technologiques spécifiques à Carouge, on peut déterminer qu'il y aurait le CEVA. Le passage de l'infrastructure ferroviaire CEVA sur le territoire carougeois constitue un élément de vigilance. Bien que le CEVA soit un outil de mobilité durable, il reste associé à des risques potentiels, notamment des incidents techniques ou mécaniques pouvant survenir dans les tunnels (incendies, déraillement, fuites de substances transportées, nuisances sonores ou vibrations localisées, et la gestion des évacuations en cas de sinistre). À ce titre, il faut relever que des plans d'urgence ont été établis en concertation avec les CFF, le Canton et les services de sécurité pour faire face à ces situations et donc limiter les risques.

Un autre risque technologique que l'on pourrait rencontrer à Carouge concerne les sites industriels et les risques de pollution chimique. Certaines zones de Carouge, notamment en périphérie du secteur Praille-Acacias-Vernets, accueillent ou ont accueilli des activités industrielles potentiellement génératrices de pollution chimique. Ces risques peuvent se manifester sous différentes formes : des fuites ou des émissions accidentelles de substances toxiques au niveau des hydrocarbures, de solvants, d'acide etc., la pollution des sols suite à des dépôts anciens non dépollués, la pollution des eaux souterraines ou de surface au niveau du ruissellement ou de l'infiltration, des incendies industriels entraînant la dispersion de fumée toxique ou de suie contaminante.

Selon la carte cantonale des risques, trois entreprises classées comme sites à risque au sens de l'ordonnance sur les accidents majeurs sont régulièrement surveillées par les autorités cantonales. Des études de pollution des sols sont également menées dans le cadre de projets de transformation du territoire, notamment dans le périmètre du PAV. Il faut savoir, à ce titre, que toute entreprise manipulant ou stockant des substances chimiques potentiellement dangereuses peuvent être considérées à risque à des niveaux très différents.

J'aimerais relever l'approche de la Commune face aux risques en mentionnant que la Ville de Carouge s'engage activement dans la planification de la gestion des risques au niveau des plans de protection de la population, en coordination avec l'OCCPAM, le développement d'un urbanisme résilient intégrant des risques environnementaux dans la planification, la sensibilisation de la population aux comportements à adopter en cas d'urgence (on pense aux inondations, à la pollution de l'air, aux incendies technologiques ou encore à la canicule).

Enfin, la protection de la population carougeoise est organisée en quatre entités : les sapeurs-pompiers volontaires, la protection civile, les sauveteurs auxiliaires et les samaritains.

Les sapeurs-pompiers et la protection civile ont des piquets de garde et sont donc mobilisables sur bip. Ils font partie du plan ORCA (plan cantonal de l'organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle). Quand a lieu un déclenchement du dispositif, il passe sous l'égide du Canton, comme nous l'avons vécu lors du COVID ou des crises de l'Arve.

Les sauveteurs auxiliaires ne sont, quant à eux, pas intégrés au plan ORCA, mais ils peuvent être sollicités par la Ville de Carouge, ce qui a été le cas très précieux durant le COVID (lorsqu'autant les sapeurs-pompiers que la protection civile étaient engagés dans ORCA et ne pouvaient donc pas être mobilisés par la Ville de Carouge, celle-ci a pu bénéficier des services des sauveteurs auxiliaires). Bien évidemment, les sauveteurs auxiliaires assurent aussi la sécurisation des cortèges lors des manifestations communales.

Quant aux samaritains, la Ville de Carouge passe par les instances cantonales pour qu'ils soient présents en cas de besoin spécifique planifié. En outre, durant les manifestations communales, les samaritains assurent une permanence sanitaire.

A noter l'excellente collaboration entre les différentes entités de protection de la population, pour le bien de la population carougeoise, ce qui est une chance pour la Ville de Carouge, notamment par rapport aux risques évoqués ci-dessus.

En conclusion, les défis écologiques auxquels Carouge est confrontée sont bien réels et ne peuvent être sous-estimés. Notre rôle en tant que collectivité publique est de préparer notre territoire à ces risques, d'assurer la sécurité de ses habitants et d'agir avec

responsabilité pour préserver la qualité de notre environnement. Grâce à une coopération étroite entre les autorités communales, cantonales et les partenaires industriels, nous poursuivons une politique de vigilance, de prévention et d'adaptation.

Réponse écrite de M. Fraomene à la question écrite de M. Calame relative à l'insertion professionnelle des personnes titulaires de permis F, N ou S

Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Calame,

J'ai le plaisir de répondre à votre question sur l'insertion professionnelle des personnes titulaires de permis F, N ou S.

La Ville de Carouge précise que les recrutements s'effectuent selon les critères des postes, sans discrimination liée au type de permis, sauf pour certaines fonctions spécifiques. Des difficultés ont été rencontrées par le passé, notamment par les titulaires de permis N, mais la situation s'est améliorée.

Si aucune action ciblée n'est menée auprès des employeurs privés, la Ville s'engage activement pour l'intégration et contre les discriminations à travers des cours de français gratuits pour primo-arrivants, un parcours d'accueil biannuel, des actions de sensibilisation contre le racisme, un engagement dans un programme intercommunal de formation à la gestion des diversités, rendu obligatoire pour tout le personnel communal dès 2024.

Le service des affaires sociales développe également un stage de préapprentissage d'intégration destiné aux personnes migrantes de 18 à 35 ans avec un niveau minimum de français A2 oral, A1 écrit, visant à faciliter leur accès à un apprentissage ou à un emploi. La formation se déroule en dual : deux jours à l'école, trois jours en entreprise, pendant 10 mois, avec un salaire équivalent à 50% d'un apprentissage AFP première année. Ce programme permet à la Commune de bénéficier de jeunes motivés, de préparer la relève et de renforcer son rôle d'employeur socialement responsable.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Isabella relative au lampadaire situé à proximité des escaliers du club des aînés

Vérification faite, le lampadaire est connecté au réseau collectif de la Commune. Dès lors, puisqu'il fait partie d'un ensemble de lampadaires, il serait compliqué de l'adapter pour qu'il s'allume par le biais d'un détecteur de mouvement. En revanche, la Ville de Carouge étudie la faisabilité technique de solutions alternatives, comme un éclairage spécifique à ces escaliers, qui s'appuierait soit sur le bâtiment du club des aînés, soit sur la cage de l'ascenseur.

M. Isabella a reçu, hier, un téléphone de la responsable du secteur énergie et durabilité au service de l'urbanisme, qui lui a indiqué s'être rendue sur place et lui a donné des explications. Une discussion ouverte a pu être engagée. Il tenait à l'en remercier.

Mme Molinari avait connaissance de cet échange et transmettra les remerciements de M. Isabella.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. L. Antonioli : Commission PAV – présentation des engagements de la Ville de Carouge

Madame la Conseillère administrative,

Dans le cadre du développement urbain des futurs quartiers carougeois situés dans le PAV, la Ville de Carouge est intégrée dans les réflexions urbanistiques, paysagères et architecturales en tant qu'acteur majeur du processus de développement des projets. Je me réjouis de l'implication de l'administration et de la magistrature en charge.

La réalisation de ces importants quartiers nécessitera un engagement financier très conséquent de la Ville de Carouge. Ces investissements impacteront les comptes de la Commune à long terme, que ce soit pour la réalisation et l'exploitation des équipements publics ou les aménagements publics.

Afin de bénéficier d'une projection financière la plus juste possible, à ce stade du développement des différents PLQ (déjà approuvés ou en cours d'étude), je souhaiterais que les engagements de la Ville de Carouge soient présentés aux conseillers municipaux lors d'une commission PAV dédiée.

Par « engagements », j'entends les crédits d'étude déjà engagés, mais également les conventions d'objectifs engageant la Commune dans l'étude ou la réalisation d'aménagements publics ou privés sur les territoires des trois villes composant le PAV ainsi que dans les mandats d'études parallèles organisés ou à organiser dans le périmètre de l'Etoile, de Grosselin et du Grand Parc.

Je souhaite que cette commission soit conduite sur la base d'un rapport écrit du Conseil administratif établi au préalable sur ces différents engagements. L'objectif est de s'assurer de la capacité financière de la Ville de Carouge à assumer les investissements nécessaires sans préjudicier l'équilibre budgétaire des prochaines années, tout en maintenant les prestations sociales, sportives et culturelles chères aux Carougeois.

Je vous remercie par avance de la prise en considération de cette proposition et vous prie d'agréer, Madame la Conseillère administrative, l'expression de ma considération distinguée.

Mme Sana-Oppliger

Mesdames les Conseillères administratives,
Monsieur le Conseiller administratif,

Genève est une ville reconnue internationalement pour son engagement en faveur des droits humains, du droit international et de l'action humanitaire. Carouge est une ville ayant également à cœur le respect de ces engagements.

La situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie s'aggrave de façon dramatique, avec des restrictions d'accès à l'aide humanitaire, une insécurité persistante et des violations répétées du droit international humanitaire.

De nombreuses institutions internationales présentes à Genève ont alerté sur l'urgence d'une action immédiate pour répondre aux besoins des populations civiles, notamment en raison du manque de nourriture et du risque de famine.

La communauté internationale est en train de réagir. En Suisse, les villes de Genève et de Lausanne ont fait une déclaration commune hier, lançant un appel au Conseil fédéral et demandant aux autres villes de s'y associer.

Envisagez-vous d'adopter une position officielle et d'adresser une demande formelle au Conseil fédéral afin qu'il sorte de son silence et porte une voix forte et claire à ce sujet, respectueuse de l'histoire de notre pays et de nos traditions humanitaires ?

Par ailleurs, Carouge, comme Genève mais dans une moindre mesure, apporte son soutien aux victimes de conflits essentiellement par le biais de fonds d'urgence.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif a-t-il l'intention d'octroyer un soutien d'urgence afin de financer l'aide humanitaire à Gaza et en Cisjordanie ?

M. Kupferschmid : Bruit routier en été

Sachant que :

- Selon l'enquête Genève 2050 réalisée par l'Etat de Genève, 81% de la population désire que le niveau de bruit soit diminué et que 71% de la population considère que le bruit affecte la qualité de vie à Genève.
- Selon l'Office fédéral de l'environnement, les nuisances sonores provoquent la sécrétion d'hormones du stress. En conséquence, l'exposition au bruit provoque chaque année environ 2'500 cas de diabète et quelque 550 décès d'origine cardiovasculaire en Suisse. Les personnes exposées à une augmentation du bruit du trafic routier voient leur risque de développer le diabète augmenter de 35%.
- Le comportement d'une partie des automobilistes et motocyclistes engendre des nuisances sonores inadmissibles pour les habitants et habitantes. L'ordonnance sur les règles de la circulation (OCR RS 741.11) prévoit des amendes pour ces comportements bruyants.
- En sachant plus particulièrement que, avec le retour des beaux jours, le nombre de déplacements en deux-roues motorisés augmente considérablement
- En considérant que les habitantes et habitants de notre commune désirent pouvoir profiter des beaux jours dans un environnement calme, que ce soit en ouvrant les fenêtres ou en se promenant dans les rues et les parcs,

La Commune pourrait-elle transmettre à la population les informations suivantes :

- des statistiques indiquant par mois le nombre de contraventions pour comportement bruyant notifiées par la police municipale,
- des statistiques et informations sur les actions de contrôle effectuées par la police municipale pour spécifiquement diminuer les comportements bruyants,
- des informations sur d'autres actions entreprises pour diminuer les comportements bruyants des conducteurs, notamment l'utilisation d'un radar anti-bruit pédagogique.

Mme Guardia Sevilla : Peut-on améliorer la sécurité des piétons et particulièrement des enfants, au croisement rue Alexandre-Gavard/ rue des Caroubiers, ainsi qu'au niveau de la piste cyclable de la rue Alexandre-Gavard ?

À la rue Alexandre-Gavard 16 se trouve un cabinet de logopédie recevant en moyenne deux enfants toutes les 45 minutes, soit le déplacement de quatre enfants par heure (deux sortant, deux entrant) entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi. Cela représente environ 40 enfants par jour et 200 enfants par semaine, sans compter les accompagnants. À la même adresse, un cabinet de thérapie familiale accueille également des enfants et adolescents, ce qui augmente encore la fréquentation piétonne du secteur. Parmi les enfants qui fréquentent ces cabinets, un bon nombre sont élèves dans les écoles

carougeoises, notamment à l'école provisoire Bellon et à l'école des Promenades, et empruntent donc régulièrement ce chemin.

Il s'avère qu'à l'intérieur de l'intersection Alexandre-Gavard / rue des Caroubiers, dans ce sens de circulation, une multitude de vélos masque la visibilité des enfants aux automobilistes. Les enfants hauts comme trois pommes ne dépassent souvent pas les guidons. Parmi les véhicules circulant dans ce secteur on observe régulièrement des poids lourds livrant M-Parc ou se rendant par exemple à la déchetterie. Il n'existe à cet endroit pas de passage piéton permettant de traverser la route en toute sécurité, la zone étant limitée à 30 km/h. Le passage piéton le plus proche se trouve au bas de la rue des Caroubiers. Ce manque de passage piéton, associé à l'amas de vélos, crée des risques de sécurité conséquents pour les piétons se rendant au 16, rue Alexandre-Gavard.

Enfin, la piste cyclable empruntant le trottoir de la rue Alexandre-Gavard dans le sens avenue de la Praille vers Jacques-Grosselin est relativement dangereuse pour les piétons. Cela semble dû au manque de largeur de voies spécifiques pour piétons et cycles. Même si une séparation plus stricte était mise en place, le trottoir reste insuffisant pour accueillir deux personnes marchant côte-à-côte : un enfant tenant la main de son accompagnant est contraint de déborder sur la piste cyclable.

Selon l'article 4 de la loi cantonale sur les zones 30 (LZ30 rsGE L 1 11), les passages pour piétons sont en principe évités dans les zones 30 km/h, sauf exception en présence d'usagers vulnérables, notamment aux abords d'écoles ou d'établissements recevant régulièrement des enfants. Dans notre cas, la présence d'un cabinet accueillant des jeunes enfants toute la journée ainsi que la fréquentation scolaire importante de ce secteur pourraient répondre à ces critères.

Mes questions sont les suivantes :

1. Peut-on mettre en place une interdiction de stationner les vélos dans l'intérieur de ce virage ainsi que sur le trottoir d'en face afin d'améliorer la visibilité des enfants par les automobilistes ?
2. Peut-on faire la demande à l'autorité cantonale pour la mise en place d'un passage pour piétons dans cette zone au vu du risque clairement identifié et du cadre légal le permettant ?
3. Le service de l'urbanisme peut-il analyser cette problématique et proposer des solutions spécifiques pour les cyclistes afin de rendre le trottoir plus sécurisant pour les piétons, notamment les enfants ?

Questions orales

Mme Sana-Oppliger : Préparation à la retraite

Mme Sana-Oppliger demande si, en attendant la mise en place d'un concept de présentation interinstitutionnelle pour informer, dès la préparation à la retraite et tout au long de la retraite, sur les prestations individuelles existantes, comme recommandé par la plateforme du réseau seniors de Genève dans son Livre blanc de 2023, la commune de Carouge pourrait instaurer, une fois par année, une séance publique d'information à destination de la population et, plus particulièrement, des personnes approchant l'âge de la retraite.

M. Fraomene indique que, dans le cadre des actions futures relative à la mise en place d'un pôle seniors, deux activités par année sont prévues pour préparer les personnes à la retraite. Il pourra en dire plus quand le projet aura été davantage développé.

Mme Guardia Sevilla : Info article de presse

Mme Guardia Sevilla a lu récemment, dans le *20 Minutes*, que certaines communes ont saisi les tribunaux contre l'Etat de Genève pour faire baisser le taux des frais de perception qu'elles doivent verser au Canton sur la fiscalité, taux qui est actuellement de 3%. Elle souhaite savoir si la ville de Carouge est concernée et, si tel est le cas, combien la Ville pourrait gagner.

Mme Molinari confirme que la ville de Carouge est concernée par ce recours, comme toutes les communes. Des analyses menées au sein de la direction des finances de l'Association des communes genevoises (ACG), en collaboration bien sûr avec le comité, ont montré que le taux de perception de 3%, qui a été fixé il y a déjà fort longtemps, correspond au taux maximal prévu par la loi. De plus, selon la loi, ce taux doit permettre de couvrir une partie des frais de perception qu'encourt l'Etat lorsqu'il perçoit les impôts pour les communes. Or, actuellement, d'après l'estimation de l'ACG, ce taux ne couvre pas une partie des frais, mais bien au-delà de l'entier des frais – l'on parle de plusieurs millions de francs. L'ACG a donc décidé de porter cette affaire devant les tribunaux. Il faut maintenant attendre de connaître la décision judiciaire et la position que prendra l'Etat de Genève, sachant que, sur l'ensemble des communes, des montants extrêmement importants sont en jeu. Les communes considèrent qu'il n'y a aucune raison que ce taux soit aussi élevé.

Mme Guardia Sevilla pense qu'il est opportun de faire recours, mais s'interroge sur les raisons pour lesquelles aucune communication n'a été transmise au Conseil municipal à ce propos.

Mme Molinari souligne que le Conseil administratif n'avait aucune volonté de ne pas communiquer sur le sujet. La communication était centralisée au niveau de l'ACG, qui a fait un communiqué de presse au nom de toutes les communes. Si le Conseil municipal souhaite des informations complémentaires, Mme Molinari les lui communiquera volontiers, par exemple dans le cadre d'une prochaine commission des Finances.

M. Riem : Parc

M. Riem signale qu'une cheminée d'un immeuble privé menace de tomber sur une partie du parc des immeubles Champendal. Une zone de protection a été mise en place, qui gêne la circulation des usagers. M. Riem souhaite savoir si, au même titre qu'un commerçant qui voudrait mettre une ardoise sur le devant de sa vitrine, le propriétaire de l'immeuble en question est soumis à des émoluments pour utilisation du domaine public.

Mme Lammar relève que les installations de chantier sont soumises à autorisation et que des émoluments doivent parfois être versés, en fonction d'un règlement. Elle vérifiera quels sont ces émoluments et à quelles conditions ils sont exigés.

Mme Turgut Bandelier : Restaurants scolaires – il fait faim

Mme Turgut Bandelier a été approchée par des parents d'élèves qui fréquentent différents établissements scolaires, au sujet de la qualité de la nourriture servie à midi. Apparemment, la nourriture n'est à nouveau pas très bonne et les enfants mangent relativement peu. Ces parents souhaitent savoir si la Commune peut, d'une part, quantifier la nourriture servie (il semble qu'il y ait beaucoup de déchets et que les plats ne sont pas bons) et, d'autre part, demander aux principaux bénéficiaires, c'est-à-dire aux enfants, ce qu'ils pensent de la nourriture qui leur est servie tous les jours. Mme Turgut Bandelier relève qu'il est souvent question des droits des enfants, mais leur retour n'est en réalité jamais demandé.

M. Fraomene indique que les services de la Commune sont particulièrement attentifs à la qualité des repas qui sont servis. Sa propre fille est encore trop petite pour manger aux cuisines scolaires, mais ses neveux y mangent tous les jours et leurs retours sont positifs. M. Fraomene transmettra les questions de Mme Turgut Bandelier à ses services. Il ajoute qu'un reportage a été diffusé, il y a quelques mois, sur la RTS au sujet de la gestion des cuisines scolaires. C'est un sujet qui tient la Commune à cœur et M. Fraomene est quelque peu surpris des propos de Mme Turgut Bandelier. Afin de mieux cerner une éventuelle problématique, il souhaiterait davantage de détails – ces remarques concernent-elles une courte période ou sont-elles quotidiennes ? Quels sont les établissements concernés ?

Mme Turgut Bandelier : Harcèlement de rue – distribution des flyers dans la commune

Lorsque la campagne contre le harcèlement de rue avait été lancée, Mme Turgut Bandelier avait sollicité le Conseil administratif car elle trouvait le message sur les *flyers* extrêmement curieux. La campagne étant maintenant en cours, il faut faire avec. Mme Turgut Bandelier a constaté qu'en ville de Genève, plusieurs municipaux se rendaient dans les arcades et demandaient aux commerçants s'il était possible d'apposer des *flyers* sur une portion de leur vitrine, pour alerter les personnes sur cette question. Elle souhaite savoir si la même démarche serait envisageable à Carouge. Elle pense par exemple au centre commercial, où l'on trouve des promotions pour la brocante ou le Printemps Carougeois, mais aucune affiche sur la thématique importante qu'est le harcèlement de rue. En d'autres termes, Mme Turgut Bandelier souhaite savoir si une stratégie de communication a été élaborée qui impliquerait les commerçants et les plus grandes enseignes.

M. Fraomene répond qu'il existe une stratégie de terrain : les policiers municipaux et les TSHM sont en contact direct avec la population et font beaucoup de sensibilisation, surtout auprès des groupes de jeunes. Les THSM accompagnent les agents de la police municipale afin de faciliter le contact. En effet, lors des premiers tests, il s'est avéré qu'amorcer le dialogue peut être difficile si les agents sont seuls pour tenter de discuter avec des jeunes ou certaines autres personnes. Concernant les *flyers*, la ville de Carouge, conformément à sa politique Zéro déchet, utilise peu l'affichage. Cela dit, il s'agit d'un moyen qui pourrait être utilisé. Il avait été écarté à l'origine car il avait été proposé à la Commune de mettre des affiches même dans les immeubles, ce qui aurait conduit à gaspiller du papier. M. Fraomene réétudiera la question.

Mme Turgut Bandelier : Travaux de l'église de Sainte-Croix

Mme Turgut Bandelier rappelle que, lors du vote sur le siège de la subvention de CHF 500'000.- pour les travaux de rénovation de l'église de Sainte-Croix, les membres du Conseil municipal ont pu brièvement étudier le calendrier des travaux qui leur avait été transmis. La fin des travaux était prévue pour janvier 2025. L'on est bientôt au mois de juin 2025. Mme Turgut Bandelier souhaite des nouvelles de l'avancement des travaux et savoir si Carouge pourra bientôt à nouveau bénéficier de ce magnifique monument, qui est important aussi pour l'attractivité touristique de la commune.

Mme Lammar mentionne qu'il avait été annoncé que la messe de Pâques serait célébrée dans une église rénovée. Si les voies du Seigneur sont impénétrables, celles des travaux ont parfois un délai variable. Le chantier a effectivement subi du retard. Il est désormais annoncé que les travaux seront terminés au début décembre 2025. L'on espère donc qu'à la place de la messe de la Trinité, c'est celle de Noël qui pourra avoir lieu dans cette église rénovée.

Mme Turgut Bandelier : Tennis de table de Carouge - facturation des clés d'accès

Mme Turgut Bandelier relaie l'information suivante. Elle rappelle qu'afin de mettre de l'ordre dans les va-et-vient, la Commune a mis à disposition du club des clés pour accéder au bâtiment. La Commune a remis un lot d'un peu moins d'une trentaine de clés. Or, une pratique curieuse a lieu actuellement. L'association facture CHF 100.- la clé par année, en plus de la caution. Il est étonnant que le club, en plus de la cotisation et de la caution, demande CHF 100.- par clé mise à disposition par la Commune. Celle-ci pourrait peut-être demander au club de lui restituer cet argent, sachant que celui-ci reçoit une subvention annuelle.

Mme Lammar suppose qu'il s'agit d'une caution, sachant qu'en cas de perte d'une clé, la Commune exigerait de l'association qu'elle couvre les frais de changement des serrures, par exemple. Les services communaux se renseigneront auprès du club à ce propos.

Mme Turgut Bandelier considère qu'une caution se justifie pleinement. Toutefois, les CHF 100.- ne sont en aucune manière une caution. Outre la cotisation et la caution, une facturation annuelle est faite sur environ 25 clés. Mme Turgut Bandelier remercie l'administration d'apporter des éclaircissements sur cette pratique.

21. CLÔTURE DE LA LÉGISLATURE

Discours du Président

Mes chères et chers collègues,

C'est avec beaucoup d'émotion que je souhaite vous dire quelques mots pour conclure notre Conseil municipal.

J'ai eu énormément de plaisir à mener cette année de présidence qui, je dois l'avouer, est passée très rapidement. Ce plaisir, c'est à vous que je le dois car, pendant ces douze mois, j'ai pu compter sur votre soutien et votre bienveillance. J'ai aussi eu l'impression que nous avons réussi à travailler de manière plus constructive et plus collective. Je souhaite donc remercier chacune et chacun pour votre engagement durant cette année mais aussi sur toute cette législature, et pour les heures que vous passez ici et en commission pour le bien commun de Carouge.

Je souhaite aussi remercier le Bureau qui, tout au long de l'année, a pu travailler en bonne intelligence et dans une excellente ambiance. Merci donc à Philippe Calame. Merci aussi à Arnaud Ducellier. Et un merci tout particulier à notre vice-présidente, Elif Kaytak, qui m'a assuré un soutien sans faille durant ces séances du Conseil municipal mais également durant toutes les répétitions de l'ordre du jour faites juste avant.

Merci aussi aux personnes de l'administration, toujours dévouées, et en particulier à M. Schüle et à Mme Crettol pour leur accompagnement et leurs conseils durant ces douze derniers mois.

Notre rôle en tant que pouvoir législatif est crucial. Il est l'une des clés du succès de notre démocratie, un creuset où se forment les grandes orientations de la Commune, prenant en compte les différentes opinions politiques. Il est aussi une force de proposition pour des idées parfois plus modestes mais qui font écho aux préoccupations de la population. Plus que jamais, je suis convaincu que ce rôle doit être préservé et renforcé. Durant cette année, j'ai fait de mon mieux pour défendre nos prérogatives et garantir un bon fonctionnement de notre Conseil. À l'heure où je m'apprête de changer de fonction, je n'oublierai jamais ce rôle crucial que joue le Conseil municipal dans nos institutions et je compte sur vous pour me le rappeler.

J'ai aussi été particulièrement heureux de cette année de présidence car j'ai pu observer que notre Conseil avait réussi à travailler de manière plus apaisée et plus concertée, en étant à l'écoute des différentes opinions des uns et des autres. Dans plusieurs domaines, il me semble que nous avons, dans une certaine mesure, réussi à dégager une vision commune par-delà nos différences politiques. Cela a permis de faire avancer quelques grands dossiers qui s'étaient enlisés dans cette législature – je pense notamment au fameux parking Vibert-Sardaigne, où notre Conseil a réussi, à tout le moins, à dégager des orientations.

Parfois, cette dynamique est allée au-delà de mes espérances. Je pense notamment à la motion interpartis pour la création d'un lieu d'hygiène et de santé gratuit qui vient d'être renvoyée au Conseil administratif. Ou, encore plus fort, à la fusion d'une motion PLR et Verts sur les jeux aquatiques. J'espère sincèrement que cet esprit de dialogue se poursuivra durant cette prochaine législature.

Encore une fois, je vous remercie beaucoup pour cette belle année passée à vos côtés. Vive le Conseil municipal et vive Carouge !

Applaudissements

Le Président on a aussi le plaisir de remercier non seulement les élus qui vont quitter le Conseil municipal ce soir, mais Mme Lammar pour laquelle c'est en effet son dernier Conseil municipal. Il va d'abord donner la parole à M. Lauret, qui va faire une courte déclaration au nom du groupe parti socialiste et ensuite le Président fera aussi une déclaration.

Hommage du parti socialiste à Mme Lammar

M. Lauret en donne lecture.

Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, chère Stéphanie,

Ce soir, c'est avec une émotion particulière que je prends la parole dans cette salle du Conseil municipal et, si vous le permettez, j'emploierai le tutoiement.

Après avoir été élue pour la première fois conseillère municipale en 2003, puis conseillère administrative depuis 2011, et suite à un peu plus de 210 Conseils municipaux – ce nombre pourrait paraître impressionnant, ou même écrasant pour certains –, tu as si souvent siégé, écouté, débattu, et surtout appris à porter ta manière de voir l'évolution de notre commune, à l'écoute de nos concitoyennes et concitoyens pour ne laisser personne de côté.

Mais pour moi et pour la section socialiste de Carouge, il représente bien plus qu'un décompte, il symbolise un engagement profond, une fidélité à tes convictions et surtout un attachement sincère à notre ville, à ses habitants et à notre démocratie locale. Chaque Conseil municipal a été une opportunité d'assumer une responsabilité que tu as toujours considérée avec sérieux. Tu as constamment agi avec rigueur, intégrité et considération, en respectant les institutions, en tolérant les différences, mais aussi en honorant ce lien invisible qui nous relie tous : l'intérêt général.

Ces années de mandats ont été pleines, parfois très prenantes, souvent captivantes. Ces occasions t'ont offert l'opportunité de rencontrer des femmes et des hommes de divers horizons, aux sensibilités variées, mais tous unis par le désir d'agir.

Tu as toujours su exprimer ta gratitude à tes collègues, tous groupes politiques confondus, pour les diverses discussions, parfois intenses mais constamment stimulantes et productives.

Tu n'as jamais oublié de remercier les différents services municipaux pour leur professionnalisme et leur dévouement qui méritent notre reconnaissance à chaque instant. Tu n'as jamais négligé de reconnaître l'effort de tous les employés de notre municipalité, y compris bien sûr ceux qui dépendent de tes dicastères, mais aussi tous les autres, du responsable de service jusqu'à chaque employé qui œuvre et participe à l'avancement de tous les jours.

Aujourd'hui, c'est à notre tour de te remercier. Ce n'est pas sans une certaine nostalgie qu'une page se tourne. Toutes les personnes présentes autour de cette table, dont tu connais par cœur chaque place, sont convaincues que tu as déployé tous tes efforts avec toute l'énergie, dévouement, et toujours au service de la population de notre municipalité, pour mener à bien divers projets avec vigueur, passion et couronnés de succès.

J'espère que tu es convaincue que la relève est assurée, que notre ville continuera d'avancer, forte de son histoire et de son énergie collective. Tu restes bien sûr une citoyenne attentive, engagée autrement, mais toujours animée par la même passion pour la vie publique.

Merci Stéphanie pour toutes ces années partagées. Merci pour ta confiance, ton écoute, tes débats, tes sourires et même nos désaccords car ils nous ont permis ensemble et avec toi d'avancer.

Applaudissements

Hommage du Conseil municipal à Mme Lammar

Le Président en donne lecture.

Madame la Maire, ma chère Stéphanie,

C'est à mon tour de te remercier très sincèrement au nom du Conseil municipal pour ton engagement. Combien d'heures as-tu passées ici, tantôt autour de table du Conseil municipal, tantôt ici en tant que présidente ou conseillère administrative.

Notre collègue, Didier Lauret, a fait le calcul – ces 210 Conseils municipaux à ton actif sont un chiffre impressionnant. À lui seul, il force le respect et montre à quel point tu t'es engagée pour Carouge et pour notre collectivité.

Stéphanie, toutes et tous autour de cette table seront unanimes pour relever ta connaissance toujours très approfondie des dossiers que tu es venue défendre devant notre Conseil. Tu as toujours su non seulement présenter les enjeux de telle ou telle délibération, mais également apporter toutes les précisions dont nous avons eu besoin pour nous forger un avis.

Ton engagement à défendre tes dossiers n'a jamais limité ta capacité d'écoute des élues et des élus. Tu cherchais à chaque fois qu'il était possible des options alternatives qui prenaient en considération les préoccupations de notre Conseil – les différentes options de la piscine et du parking ont été rappelées à ce titre.

Enfin, Stéphanie, je dois relever ton sens de la formule, qui en a épaté plus d'un. Que ce soit lors des discours en alexandrin ou tes pointes d'humour lors de tes communications,

à chaque fois tu as apporté une dose de bonne humeur et de joie. Croie-moi, cela va nous manquer.

Alors que ce beau chapitre se referme, je souhaite simplement te dire un immense merci pour tout ce que tu as apporté à ce Conseil, mais surtout à Carouge. Nous te souhaitons le meilleur pour la suite, et sache qu'une partie de toi sera toujours avec nous ici, dans cette salle du Conseil municipal.

Merci Stéphanie.

Applaudissements

Remerciements aux conseillers et conseillères municipales sortantes

Le Président relève que ce soir était la dernière plénière de treize membres du Conseil municipal qui, pour certains, ont siégé ici de très nombreuses années. Au nom du Conseil municipal, il les remercie pour leur engagement et pour ce qu'ils ont réalisé pour la ville de Carouge. Il remet à chacun d'entre eux un présent :

- Marie-France Châtelain
- David Chérix
- Soledad Guardia Sevilla
- Jean-Pierre Isabella
- Nicolas Kupferschmid
- André Leitner
- Matthias Meyer
- Claude Morex
- Louise Morisod
- Didier Prod'hom
- Stéphane Riem
- Julide Turgut Bandelier
- Etienne Zongo.

Applaudissements

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 22h00.